

# Les Amis des Monastères

N° 161 - JANVIER 2010 - TRIMESTRIEL - 5 €



Notre-Dame des Neiges



# La Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org)

[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)

CCP 3 041 212 F LA SOURCE



# Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

© *copyright photo :*  
*Notre-Dame des Neiges*

## Les Amis des Monastères

ISSN: 1250-5188

Dépôt légal :

N° 10-298 - janvier 2010

Commission paritaire :

N° 1012 G 82214

du 06 Décembre 2007

Directeur de la publication :

Mère Marie-Chantal Geoffroy

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : ..... 01 45 31 02 02

Fax : ..... 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : ..... 04 76 50 26 03

Numéris : ..... 04 76 50 87 52

Fax : ..... 04 76 50 17 17

E-mail : [clairejoie.voreppe@wanadoo.fr](mailto:clairejoie.voreppe@wanadoo.fr)

## SOMMAIRE

N°161 – Janvier 2010

### Notre-Dame des Neiges

Avant-propos et vœux

*par Mère Marie-Chantal Geoffroy*..... 4

Editorial

*par Dom Hugues de Sérévile* ..... 5

Notre-Dame des Neiges pas à pas

*par Dom Hugues de Sérévile*..... 8

La minute du Père Hugues

*par Dom Hugues de Sérévile* ..... 17

La revue « Liturgie »

*par Dom Marie Gérard Dubois* ..... 20

VII<sup>e</sup> centenaire de la naissance

du Bienheureux Urbain V, pape bénédictin

*par Bernard Barbiche* ..... 21

Un nouveau saint bénédictin canonisé le 26 avril 2009

Saint Bernard Tolomeï

*par Père Bernard Buchoud* ..... 22

Présence de la famille olivétaine en France

*par Père Bernard Buchoud* ..... 31

Chronique juridique

I. *Une nouvelle jurisprudence sur les apports*

*aux associations et congrégations* ..... 36

II. *Chronique fiscale sur quelques dispositions de la loi de finances* ..... 39

III. *Actualité juridique sur [www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)* ..... 42

Vie de la Fondation

I. *Le Conseil d'administration du 17 octobre 2009* ..... 43

II. *Session sur la disparition des Instituts* ..... 49

Notes de lecture ..... 51

Annonces ..... 59

Abonnez-vous ..... 60

# AVANT-PROPOS ET VŒUX

---

Dans ce numéro d'hiver, c'est Notre-Dame des Neiges, abbaye cistercienne ardèchoise, où s'est déroulé notre conseil d'administration d'octobre, et où nous avons connu nos premiers flocons de neige, qui se laisse découvrir à vous, lecteurs. Nous sommes très heureux de donner la parole à son Père abbé, Dom Hugues de Sérévile, en reproduisant d'abord, comme éditorial, sa belle homélie prononcée le dimanche 18 octobre, d'une spiritualité enracinée dans le concret de notre œuvre ; vous le suivrez ensuite dans la très convaincante visite guidée de son abbaye.

Nous rendant dans un monastère cistercien, et souhaitant pour nos lecteurs une semblable halte en profondeur, il nous a paru intéressant de leur offrir aussi un aperçu du rayonnement de la vie monastique, toujours en fidélité au charisme de l'Ordre cistercien, mais selon des formes renouvelées : il s'agit d'abord du témoignage, donné chaque dimanche, par Dom Hugues de Sérévile, entre 2005 et 2008, dans l'émission « Minute » du Jour du Seigneur, expérience qu'il nous relate d'une manière particulièrement vivante ; Dom Marie-Gérard Dubois, abbé émérite de La Trappe de Soligny, et bien connu notamment par son ouvrage *Le Bonheur en Dieu*, présente ensuite la revue « Liturgie ».

L'actualité bénédictine n'est pas oubliée grâce à Monsieur Bernard Barbiche, professeur émérite à l'École des Chartes et directeur du Centre national des archives de l'Église de France, qui nous retrace la vie du Bienheureux Urbain V, pape bénédictin, à l'occasion de la célébration du VII<sup>e</sup> centenaire de sa naissance. Elle est présente aussi grâce au Père Bernard Buchoud, moine olivétain du Mesnil-Saint-Loup, qui nous fait découvrir le parcours de Bernard Tolomei, nouveau saint bénédictin canonisé le 26 avril 2009, fondateur de la congrégation olivétaine, congrégation dont il nous présente ensuite l'implantation actuelle en France.

Parmi nos rubriques habituelles, ce numéro vous offre une riche Chronique juridique et, dans la Vie de la Fondation, vous reviendrez avec nous une dernière fois sur les quarante ans de notre œuvre, pour rendre grâce et nous souvenir.

L'Enfant Jésus nous est né, et une nouvelle dizaine d'années nous est donnée. Recevez, chers amis, fidèles lecteurs, les vœux les plus chaleureux de la Fondation des Monastères, pour une Sainte et Bonne Année.

*Mère Marie-Chantal Geoffroy  
Présidente de la Fondation des Monastères*

# EDITORIAL

---

Chaque dimanche, les évêques, les prêtres et les diacres sont appelés, en vertu de leur office et de leur ordination, à donner une parole de vie qui actualise la Parole reçue dans la liturgie.

Tâche souvent redoutable et qui m'incombe en ce jour, dans le contexte du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation des Monastères dont les fondements vitaux doivent être évangéliques !

Cette Fondation, qui atteint l'âge de la maturité, est essentiellement ordonnée à l'entraide concrète et quotidienne des monastères, non pas tant considérés comme « monuments historiques » ou « chefs-d'œuvre en péril », mais d'abord comme communautés humaines vivantes à soutenir et à encourager. Et elle le fait bien !

C'est même une forme concrète d'activité missionnaire si l'on considère les finalités poursuivies par chacune de ces communautés aidées.

Cette aide et cette activité consistent essentiellement à drainer de l'argent et à le gérer pour qu'il serve les meilleures causes dans les meilleures conditions. Il y a aussi une part importante de conseil, d'entraide, d'information.

Je profite de cet ambon, que je ne veux cependant pas transformer en tribune, pour remercier du fond du cœur ceux et celles, vivants ou défunts, qui ont donné ou qui donnent beaucoup pour ces multiples fonctions. Ils vivent *in concreto* la Parole du Seigneur que nous venons d'entendre « Celui qui veut devenir grand sera votre serviteur »

Toutes ces personnes pourraient s'inspirer des propos de notre Pape Benoît XVI lorsqu'il nous parle de « *la charité dans la vérité* », sa dernière encyclique. Il donne en effet quelques pistes qui peuvent inspirer la véritable science du don que doit développer tout chrétien, à fortiori une fondation au service des monastères :

Je le cite (n° 34) :

*« L'amour dans la vérité place l'homme dans l'étonnante expérience du don. La gratuité est présente dans sa vie sous de multiples formes qui souvent ne sont pas reconnues en raison d'une vision de l'existence purement productiviste et utilitariste. L'être humain est fait pour le don : c'est le don qui exprime et réalise sa dimension de transcendance ».*

Et le Saint-Père de continuer en montrant que le don gratuit (de soi-même ou de ses biens comme prolongements de soi) est une occasion de sortir du péché des origines qui fait tomber en permanence l'homme dans l'autosuffisance et la fermeture égoïste sur lui-même.

*« Le don, ajoute-t-il, par sa nature surpasse le mérite, sa règle est la surabondance ».*

Là intervient notre Evangile de saint Marc. En effet, « gérer les dons » ne doit jamais nous autoriser - JAMAIS - à une quelconque prétention de pouvoir. On sait pourtant combien l'argent en donne..., y compris dans nos églises et communautés.

L'argent n'a pas d'odeur, il n'est ni bien ni mal : Il n'est que moyen au service d'échanges justes, voire généreux, entre les collectivités humaines ou les hommes entre eux. Mais marié au pouvoir, il peut toucher les zones sombres de la pâte humaine et peut faire des dégâts...

Là encore, j'aimerais vous renvoyer à la dernière encyclique du Pape. Le n° 38 en son entier devrait être cité, qui prône la nécessité, dans l'économie de marché, d'une « *économie de la gratuité et de la fraternité qui permette aux hommes de ne pas s'étouffer dans l'orgueil de leurs richesses... quitte à vouloir siéger à la place ou juste à côté du Fils de l'Homme lui-même !* »

*« Il faut dire, écrit Benoît XVI, que sans la gratuité, on ne parvient même pas à réaliser la justice ».* (n°38)

Et de donner les fondements d'un propos de partage en disant : « *A côté de l'entreprise privée tournée vers le profit, et des diverses entreprises publiques, il est important que des organisations productrices qui poursuivent des buts mutualistes et sociaux puissent s'implanter et se développer. C'est dans leur confrontation réciproque sur le marché que l'on peut espérer une sorte d'hybridation des comportements d'entreprise et donc une attention vigilante à la civilisation de l'économie* ».

Nous entendons bien que le Pape parle d'organisations productrices... Ce que n'est pas la Fondation des Monastères, mais à l'heure où les organismes caritatifs eux-mêmes sont dans le point de mire des accusateurs de malversations et autres détournements de fonds, puissent les organismes catholiques être exemplaires et même moteurs en matière d'équité et de vérité !

Le Pape propose d'ailleurs, et pourquoi ne pourrions-nous pas militer en ce sens, de promouvoir la « *subsidiarité fiscale* »... concept avancé au



service de la charité, elle « *permettrait aux citoyens de décider de la destination d'une part de leurs impôts versés à l'Etat. En ayant soin d'éviter toute dégénération dans le particularisme, cela peut aider à encourager des formes de solidarité sociale à partir des citoyens eux-mêmes, avec des bénéficiaires évidents sur le plan de la solidarité pour le développement* » (n°60, mais on pourrait aussi citer tout le n° 65 sur la micro-finance et les opérations financières au service de projets humains justes !)

Encore une fois, il ne s'agit pas de « prendre le pouvoir » et de s'enorgueillir, mais de servir la cause du genre humain, et pour nous, la cause de la vie monastique qui oxygène, si l'on peut dire, non seulement l'humain mais encore et aussi le chrétien !

N'oublions pas que le monastère, avant d'être une réalité économique (qu'il est cependant), est d'abord un espace pour apprendre à vivre la pauvreté, la chasteté et l'obéissance selon l'Evangile. Le petit et le malade y ont droit de cité, le vieillard et le jeune aussi. Le monastère est un espace missionnaire où ceux et celles qui ont entendu l'appel de Jésus, viennent à l'écart pour s'essayer au combat spirituel en se faisant les esclaves de tous, car le Fils de l'Homme n'est pas venu pour être servi mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude !

En nous remettant aujourd'hui sous le regard de Dieu, en communion au Don parfait que le Christ fait de lui-même dans l'Eucharistie la veille de sa Passion d'amour, nous apprenons la joie du don. Elle traduit la seule réponse digne de la folie de l'Incarnation.

Répondons en cherchant à servir plus qu'à régir, à agir pour aimer, ou comme le dit admirablement la collecte de ce jour :

*« à voir ce que tu veux et servir ta gloire sans partage »*

Ainsi soit-il !

*Dom Hugues de Séreville ocso*

# NOTRE-DAME DES NEIGES PAS A PAS

---



## Le site de l'abbaye

Pour celui ou celle qui veut se rendre au monastère cistercien de Notre-Dame des Neiges... : GPS s'abstenir !

En effet, l'abbaye est située dans le département de l'Ardèche (07) dans le diocèse de Viviers, mais il jouxte celui de la Lozère (48) dans le diocèse de Mende... De plus, il faut presque toujours traverser la Haute-Loire (43) puisque la route la plus directe est celle qui passe par le Puy-en-Velay !

Oui, le GPS s'affole, mais pas l'esprit déterminé qui sait ce qu'il veut et où il va...

Ainsi Robert-Louis Stevenson (1850-1894), arrivant au monastère en 1878 avec son ânesse Modestine pouvait-il écrire :

*« J'étais maintenant parvenu au chemin menant à mon étrange destination : le couvent des trapistes de Notre-Dame des Neiges. Le soleil parut comme je quittais le couvert d'un bois de pins et je découvris tout à coup un joli site sauvage au sud. De hautes montagnes rocheuses, aussi bleues que du saphir, fermaient l'horizon. Entre elles s'étagaient, rangées sur rangées, des montagnes couvertes de bruyères et rocailleuses, le soleil étincelant sur les veines du roc, le taillis envahissant les ravins, aussi âpres qu'au jour de la création. Il n'y avait point l'apparence de la main de l'homme dans le paysage entier et, en vérité, pas de trace de son passage, sauf là où une génération après une génération avait cheminé dans d'étroits sentiers tortueux pénétrant sous les bouleaux et en sortant, en haut et en bas des versants qu'ils sillonnaient... (...)*

*Je n'avais pas progressé bien loin que le vent m'apportait le tintement d'une cloche et je ne sais comment je ne saurais qu'à peine dire pourquoi, mon cœur, à ce bruit, se serra dans ma poitrine. J'ai rarement éprouvé plus d'angoisse sincère qu'en approchant ce monastère de Notre-Dame des Neiges... »*



Le bienheureux Charles de Foucauld (1858-1916) écrit autrement au Père Abbé quelques jours avant son arrivée :

*« Mon directeur m'a annoncé ce matin qu'il retardait de neuf jours mon départ à cause du froid. Je n'arriverai donc de Paris que le 15 au lieu du 6 (janvier 1890).*

*Plus tard il écrira, depuis la Syrie : « J'ai gardé tout Notre-Dame des Neiges dans mon cœur ».*

Bref, ni les aventuriers ni les saints n'ont peur d'affronter la montagne ardéchoise et d'y demeurer.

Depuis 1850, les moines ont choisi le bord du plateau ardéchois et le massif du Tanargue pour mener le combat spirituel et la louange divine, loin du commerce des hommes et des modes citadines. Ils sont cisterciens !

Pas de risque de TGV ou d'industrialisation en ces terres de montagnes... Ici le rythme paisible de la montagne ardéchoise s'impose, avec la franchise de ses saisons et la rudesse de ses sentiers.

Depuis fort longtemps le train dessert La Bastide (à 2 Kms) au point le plus haut de la ligne « Paris - Marseille » par le Massif Central... et, depuis quelques années une piste d'atterrissage d'avion de haute montagne nargue de sa manche à air les hauts du Tanargue, sur nos terres... : pilotes, qu'on se le dise !

Malheureusement la mode du tout éolien menace et défigure notre belle montagne... Que peuvent une poignée de moines face aux puissances de l'argent... et l'appât du gain ? Une ferme éolienne va être construite juste en face du monastère... frisant l'insulte au Créateur et à la création !

## Des origines à nos jours...

En fait, à l'origine, ce sont les moines d'Aiguebelle, dans la Drôme voisine, qui héritèrent d'une ferme qui était aussi relais muletier et dépendance de l'ancienne abbaye cistercienne des Chambons sise à quelques kilomètres. Ladite abbaye, comme celles plus connues de Mazan et de Mercoire, ne traversa pas la Révolution française.

Les frères Chalbos, prêtres et héritiers, offrirent en effet leur biens de La Felgère aux moines trappistes afin qu'ils établissent une communauté priante qui donnerait aussi impulsion à l'agriculture et à la civilisation des montagnes ! Il fallut l'intervention vigoureuse de Mgr Guibert, évêque de Viviers et futur Cardinal de Paris, pour décider l'intransigeant dom Orsise d'Aiguebelle à cette fondation !

Accord fut passé le 5 août 1850...

Chacun sait que ce jour est celui de la fête liturgique de Notre-Dame des Neiges, dédicace de Sainte-Marie Majeure à Rome. Le titre convenait au lieu. Notre-Dame la blanche, Marie, la femme qui ne craint pas les rigueurs de la neige<sup>1</sup>... sera notre mère et notre patronne !

Une légende dit qu'Elle serait apparue à un humble frère convers, à la Felgère... promettant qu'elle n'abandonnerait jamais la communauté. Cela s'est vérifié jusqu'à ce jour et nous le croyons !

En 1880, le 10 novembre, l'expulsion annoncée par les sectaires de la République n'eut pas lieu... grâce à une chute de neige (de 50 cms !) aussi providentielle que généreuse...

Aujourd'hui il ne reste que le mur d'enceinte de ce premier, vénérable et ancien moutier. Les derniers bâtiments ont été effondrés au printemps 2009 pour éviter des accidents et parce qu'on ne pouvait investir dans des ruines. Le lieu, sis au cœur de notre propriété d'environ 600 hectares, demeure un lieu-source, au sens propre comme au sens spirituel. Nous aimons aller là-bas faire mémoire des racines héroïques de notre communauté.

Car la vie était rude à la Felgère et le climat, à plus de 1100 mètres, n'est pas celui de la douce Drôme provençale qui nous donna la vie...

Dès les premières années, les moines envisagèrent une autre implantation à proximité. Après la reconnaissance canonique du

<sup>1</sup>« A frigoribus nivis non timebit domus suae » selon la devise du monastère !



*Clocher*

prieuré le 21 novembre 1852, ils commencèrent en 1855, la construction du deuxième monastère, quelques centaines de mètres plus bas. On profiterait aussi des sources et de la pente naturelle pour apporter l'eau, si vitale au développement.

Ce sont ces constructions que Stevenson et de Foucauld découvrirent et que les moines habitèrent définitivement et complètement à partir du 16 juillet 1861, sous la direction de dom Polycarpe Marthoud premier abbé le 16 juin 1874, mais prieur conventuel depuis le 21 juillet 1858.

Dom Polycarpe fut un bâtisseur de communauté et un fondateur. Il acheva sa course en

1895 au refuge d'Akbès qu'il avait fondé en Syrie en 1874. C'est là qu'il eut la grâce de recevoir et de former à la vie monastique le novice frère Marie-Albéric, alias Vicomte de Foucauld, qui était entré aux Neiges le 16 janvier 1890.

### Charles de Foucauld

Il faut dire un mot du plus éminent de nos frères qui fut béatifié par le Pape Benoît XVI le 13 novembre 2005. Né en 1858, l'année des apparitions de Lourdes, il souffrit une jeunesse à la fois dorée et douloureuse. Ces parents meurent alors qu'il est encore enfant. Les blessures de l'enfance lui feront vivre une adolescence mouvementée qui le conduit à une vie militaire passablement défaillante.

Son lent mais fulgurant retour à Dieu est le fruit de sa rencontre des priants de l'Islam, des chrétiens intelligents de sa famille et du brillant et atypique abbé Huvelin qui l'invite à se confesser en 1886 alors qu'il veut être instruit des vérités de la foi catholique.

On connaît la suite : entrée à Notre-Dame des Neiges, séjour de 7 ans à Akbès en Syrie, passage à Rome et à Nazareth, ordination, puis après avoir quitté l'Ordre cistercien il se retrouve à



*Fresques Charles de Foucauld*

Viviers comme prêtre libre de ce diocèse. C'est à Notre-Dame des Neiges qu'il se prépare à cette ordination et qu'il célèbre sa première messe. Il part ensuite à Beni Abbès, Tamanrasset puis dans le Hoggar... Il va de commencements en commencements par des commencements qui n'ont pas de fin. Sa course s'arrête dans les soubresauts lointains de la première guerre mondiale. Il est assassiné le 1<sup>er</sup> décembre 1916.

Il n'a pas de disciples, mais une multitude de croyants et d'apôtres de notre temps le prennent pour modèle. Avec *Thérèse de Lisieux*, dira le Père Congar o.p. « *il est un phare pour le XX<sup>e</sup> siècle !* »

Sa fécondité est à la mesure de son enfouissement et de sa mort cachée comme celle du grain semé...

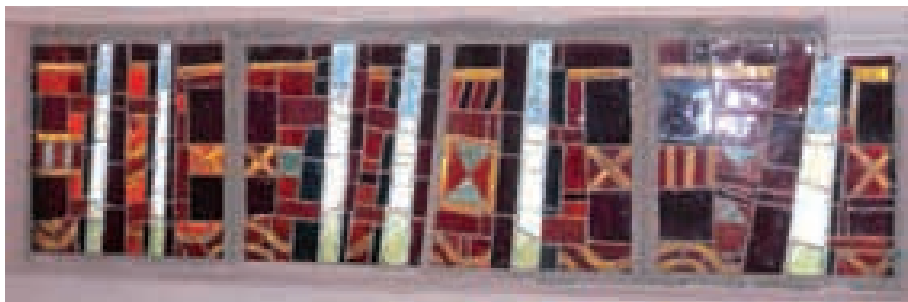
Aujourd'hui il ne reste que peu de constructions connues par

le Père de Foucauld. Depuis sa béatification, un oratoire lui a été dédié (en 2006), lieu de prière et d'adoration, lieu de beauté simple où les cœurs peuvent venir se réchauffer à la source de l'amour eucharistique. Cet oratoire garde une relique du Bienheureux, à côté du petit mémorial qui lui est dédié.

Deux sœurs de la « communauté des petites sœurs de Nazareth et de l'Unité » sont présentes pour desservir le lieu et surtout lui donner âme.



*Oratoire dédié à Charles de Foucauld*



*vitraux*

Grâce supplémentaire : une des sœurs est notre infirmière. C'est un plaisir d'être malade et d'être si bien soigné !

### **De vastes bâtiments modernes et en béton**

Aujourd'hui le visiteur voit d'abord de vastes bâtiments modernes et en béton. En 1968, on a construit sur le site du deuxième monastère qui a brûlé en 1912, un grand complexe de caves et de hangars. L'activité vinicole a fait la réputation de notre communauté pendant plus de 100 ans. Qui n'a connu « la fleur des Neiges », l'œuvre des vins de messe » ou le « *Merlot dom Claudius* ! »



*Fûts*

Désormais arrêtée, cette activité a pourtant laissé des traces et les lieux gardent mémoire du précieux nectar qui a fait vivre la communauté. Mais les cuves et les foudres sont vides, attendant des jours meilleurs.

A l'écart des lieux conventuels donc, une « boutique monastique » et des lieux d'accueil permettent de recevoir un large public touristique qui ne manque pas, surtout durant les mois d'été. C'est notre « gagne pain » principal qui remplace, depuis 2006 notre « gagne-vin »...

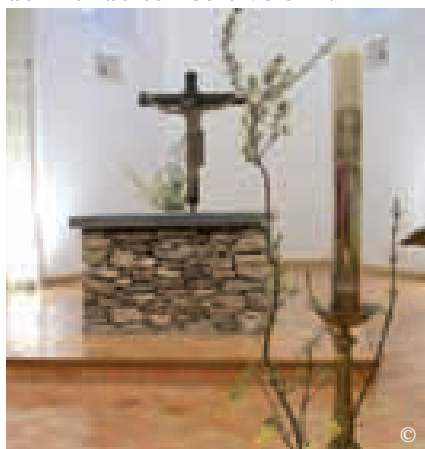
Après l'incendie de 1912, le zèle des frères donna naissance à un troisième monastère. Ils réutilisèrent la façade du second... mais s'installèrent plein sud de manière à profiter du soleil généreux de la région.

La grande guerre ralentit les aménagements et une grosse partie de la communauté fut mobilisée : 21 moines...dont 7 morts au champ d'honneur !

En 1939-1945, l'épreuve sera semblable : 17 frères seront mobilisés, et 4 ne reviennent qu'en 1945 après une longue captivité.

L'église actuelle ne fut consacrée que le 4 août 1921.

Elle a été plusieurs fois réaménagée et l'autel actuel a été consacré en 2003 par Mgr Robert Le Gall, osb alors évêque de Mende et notre voisin !



*Autel*

Plus récemment, vu le nombre des frères en communauté (nous sommes 17 de 40 à 96 ans) la moitié des stalles furent démontées et l'espace pour les fidèles ainsi élargi. L'église, pour se préparer au Grand Jubilé de l'an 2000 avait subi une cure de jouvence salutaire et bien menée, ce qui lui laisse un caractère de fraîcheur et de jeunesse avec une excellente acoustique.

En 2008, le graveur et artiste, Guy Fontalavie a créé neuf grandes fresques pour orner de lumière et de sens les murs blancs de la nef. Elles ne cessent de donner à méditer pour ceux et celles qui séjournent en ce lieu.

En 2005, une icône du Bienheureux Père de Foucauld a trouvé sa place dans notre « porte du ciel ». Car telle est l'église, lieu de notre passage d'ici-bas à des cieux nouveaux et meilleurs.

### Le monastère actuel

Le monastère actuel se présente comme un petit ensemble à taille très humaine, regroupé autour de son cloître fermé. Tout est organisé de manière à affronter les longs hivers... Il n'est pas rare de ne plus voir la statue de la Vierge du préau du cloître lorsque la neige, tombée des toits, s'accumule ... jusqu'aux toits durant de longs mois !

Scriptorium, chapitre, réfectoire et noviciat donnent sur ce cloître, cœur de la maison de Dieu avec l'église.



*Salle du chapitre*





Au premier étage sont les chambres de l'infirmerie (au nombre de 8, bientôt 11), les espaces de bureaux et autres services.

Au second se trouvent les cellules des frères et la merveilleuse bibliothèque, si savamment aménagée et si bien entretenue qu'on dirait qu'elle sert tous les jours !

Comme bien des maisons ardéchoises, les sous-sols ont une grande importance et servent de sas avec l'extérieur. Puisque le bâtiment se répartit sur cinq niveaux, un ascenseur a été installé et il rend vraiment service !

On peut communiquer avec l'hôtellerie grâce à un long couloir qui se trouve, lui aussi, souvent sous la neige!

L'hôtellerie est le réaménagement complet de l'ancienne ferme du monastère. Elle a été mise en service en 1982 et comporte 12 chambres de couples et une vingtaine de cellules.

En fait une grande hôtellerie existait, un peu à l'écart, construite en juin 1961 à l'initiative de dom Claudius Valour alors jeune abbé de la communauté. Dom Claudius (abbé de 1959 à 1982) est toujours en vie en 2009... mais pas l'hôtellerie qu'il avait construite et qui, elle, a très mal vieilli et ne pouvait plus être entretenue comme il aurait convenu. Avec plus de 60 chambres, elle était aussi trop grande pour les besoins actuels. Elle fut démontée en huit jours à Pâques 2009.



*Dom Claudius*



*Façade intérieure*

Beaucoup d'hôtes apprécient l'accueil actuel ainsi que la possibilité de longues marches silencieuses dans une montagne accessible et belle.

Il y a une petite curiosité qu'aucun des visiteurs ne peut voir... C'est un oratoire, caché sous les cèdres, au fond d'une allée. Il fut érigé en souvenir du Concile Vatican II et dédié à saint Joseph, patron de l'Église universelle. Il est mémoire vivante de ce grand évènement ecclésial du XX<sup>e</sup> siècle dont nous sommes en train de recevoir les fruits les meilleurs si nous restons fidèles aux traditions reçues et éprouvées.

Il nous plaît, pour terminer cette petite présentation « des Neiges », de citer le saint Pape Jean-Paul II dans son *Exhortation apostolique sur la Vie consacrée*. Il donne sens à ce que, avec le Christ, à sa suite, nous essayons de vivre humblement sur la montagne....

*« Les Instituts totalement ordonnés à la contemplation, composés de femmes ou d'hommes, sont pour l'Église un motif de gloire et une source de grâces célestes. Par leur vie et par leur mission, les personnes qui en font partie imitent le Christ en prière sur la montagne, elles témoignent de la seigneurie de Dieu sur l'histoire, elles anticipent la gloire future. Dans la solitude et dans le silence, par l'écoute de la Parole de Dieu, la pratique du culte divin, l'ascèse personnelle, la prière, la mortification et la communion de l'amour fraternel, elles orientent toute leur vie et toute leur activité vers la contemplation de Dieu. Elles offrent ainsi à la communauté ecclésiale un témoignage unique de l'amour de l'Église pour son Seigneur et elles contribuent, avec une mystérieuse fécondité apostolique, à la croissance du Peuple de Dieu ».*  
Jean Paul II, *Vita Consecrata*, n° 8.

*Dom Hugues de Sérerville*



*Blason*

# LA MINUTE DU PERE HUGUES

---

Il était un peu paradoxal pour un moine de recevoir, de la part du « *Jour du Seigneur* », la demande d'intervenir de manière régulière dans l'émission du dimanche matin !

Il s'agissait, dans le cadre d'une minute d'antenne, à vrai dire 47 secondes, de présenter en l'expliquant, un geste, une action, un signe de la liturgie eucharistique.

Les réalisateurs tenaient à ce qu'un moine intervienne à cause de l'ethos que développe une communauté célébrant régulièrement et fortement enracinée dans une tradition.

Concrètement, pour monter ces émissions...je n'avais pas grand-chose à faire... si ce n'est préparer le sujet et le lire. Cela représente tout de même des heures de travail... Car il faut du temps pour être simple, clair et bref !

Pour la préparation, je choisissais, avec le directeur de production, les thèmes à aborder : les luminaires, la croix, l'enfant de chœur, les cloches ou le memento pour le pape...

Je préparais alors un texte, le plus court possible, mais suffisamment explicite. Un échange avec un des directeurs s'en suivait pour émonder le propos, ne retenir qu'une seule idée et n'utiliser que des termes compréhensibles par tous, imagés ou suggestifs.

J'essayais alors d'apprendre le texte par cœur ... étape fort difficile (et vite abandonnée !), d'autant que je savais que je serais aidé d'un prompteur lors de l'enregistrement. Il s'agit d'un écran où défile votre texte, sur une très petite largeur qui empêche vos yeux de bouger... cet appareil comporte lui-même une caméra interne ! Il permet de donner au spectateur l'impression que celui qui parle lui parle... « entre quatre yeux » !

Une fois une vingtaine de textes prêts, nous fixions la date d'enregistrement.

Il fallait donc se rendre dans les studios parisiens du *Jour du Seigneur*, rue de la Glacière, près du couvent des dominicains et de la bibliothèque bien connue du Saulchoir, pour procéder aux enregistrements.

Il est évident que je n'y allais pas toutes les semaines pour une minute... J'y allais pour un ou deux jours afin d'enregistrer des séries. Il faut alors s'enfermer dans des studios noirs et climatisés toute la journée...

Il y a toute une technique à laquelle il faut se plier. Nous ne sommes pas dans les conditions d'un direct... maquillage, positionnement, cadrage, son, diction, position. Tout était étudié, contrôlé, filmé et refilmé... parfois jusqu'à dix fois la même minute... Ce qui prend un temps considérable.

Il faut ajouter que la diction, au débit relativement soutenu, oblige à transformer, en « dernière minute » certaines formulations écrites...

Parler dans le noir, sous une barre de spots et en souriant... quand on vous fait recommencer pour la huitième fois un texte... est un exercice de style assez éprouvant !

Quand le preneur d'image à la régie, et le preneur de son en studio assuraient conjointement que « c'était dans la boîte », le supplice du tournage était achevé !

Restait le montage, qui était la part propre du réalisateur. Il cherchait en images d'archives des sons et des images pouvant com-

pléter, non pas tant illustrer, le propos qui était traité.

Ainsi, joint au message oral, l'image venait compléter et enrichir le propos.

Notons aussi que l'image, si elle retient trop l'attention peut nous distraire du propos... et c'est ainsi que l'on peut manipuler des esprits ! Le poids des mots peut être détourné par le choc des photos... même en liturgie !

D'où l'importance, en situation de célébration, de bien accorder nos dires à nos actes. Cela contribue beaucoup à l'intelligence de la liturgie et permet à nos cœurs de mieux s'accorder à ce que disent nos lèvres, selon le conseil de saint Benoît.

En général, l'écriture visuelle retenue était semblable pour toutes les « minutes » : génériques, annonce du sujet, une prise de parole ou je devais dire « avez-vous remarqué.... », description, explication et ouverture sur une proposition spirituelle, apologétique, humoristique ou inattendue. Fin sur image et générique.

Les plans étaient toujours les mêmes pour que le spectateur n'ait pas de surprise et puisse ainsi soutenir son attention. En effet, en une minute il fallait capter

cette attention et la conduire à recevoir un ensemble d'informations denses et assez considérables, sur des sujets peu familiers, même s'ils étaient très connus !

Qu'a représenté pour moi cette expérience étalée sur trois années ?

- D'abord une meilleure connaissance, par l'expérience, de tout le travail que représente la production d'images de qualité. Savoir faire, patience, cohésion humaine, moyens matériels et humains.

Pour une minute parfois, il y avait sept personnes sur le plateau !

- Ensuite, une expérience de la valeur des mots quand ils sont bien choisis. Et de la nécessité de se laisser écouter pour savoir ce que l'on dit vraiment ... Souvent, pour s'expliquer, on exprime trois idées successives qui n'éclairent pas forcément le « schmilblick », pour reprendre le mot cher à

un grand communicant ! La suppression de tout ce qui n'est pas utile à la clarté d'un message est une ascèse profitable ! Merci au frère prêcheur qui m'a corrigé, éduqué et censuré !

- Enfin, j'ai mieux mesuré l'impact d'une émission comme celle du *Jour du Seigneur*. C'est la plus ancienne des émissions de notre chère télévision. J'ai eu pas mal d'échos de personnes, souvent inattendues, qui regardent la messe du dimanche...

On m'a dit que j'étais célèbre, mais je ne le crois pas... et beaucoup d'hommes et de femmes n'ont pu voir ces excellentes émissions... puisqu'elles étaient diffusées à l'heure de la messe dominicale !

Une admiratrice a cependant osé demander à son curé de faire des homélies plus courtes afin qu'elle puisse rentrer à l'heure chez elle, afin de voir « *la minute du Père Hugues* » !

*Dom Hugues de Séréville*

# LA REVUE LITURGIE

---

Après le Concile, dans le cadre de la réforme dans l'Ordre des Trappistes, un bulletin fut publié, en français et en anglais, pour informer les monastères des décisions prises en matière de liturgie et donner des indications pratiques, rendre compte des réunions de la commission qui fut très active durant les années 1965-1977. En 1972, l'édition française fut assumée par la Commission francophone mise en place en 1968, la C.F.C., laquelle s'ouvrit à l'ensemble du monde monastique dans la mesure où il était intéressé par la célébration de la liturgie en langue française. La revue devint l'organe de la C.F.C. et répercuta le travail de ses assemblées générales et le développe en publiant des articles susceptibles d'aider les communautés dans leur célébration. On peut dire qu'elle contribua de façon significative à l'élaboration et à la qualité de la liturgie d'après Vatican II dans les monastères. Les Pères Paul Houix (Timadeuc), Marc-André di Pia (Mont-des-Cats), Robert Gantoy (Ottignies), Bernard Christol (Dombes), Hugues de Séréville (alors à la Trappe) en ont été successivement les rédacteurs. Depuis 2002 Sœur Marie-Pierre Faure (Chambarand) assure cette tâche.

Tout en restant d'inspiration monastique, la revue vise de plus en plus un éventail diversifié de lecteurs désireux d'approfondir la théologie de la liturgie, son rapport avec l'ecclésiologie, l'approche de la Parole de Dieu reçue liturgiquement, et les questions que suscite pour tous les chrétiens, une saine compréhension de la réforme liturgique. Elle a également le souci de promouvoir un répertoire liturgique actualisé en publiant les nouvelles compositions de la section « textes » de la C.F.C.

La revue est trimestrielle. Des tables récemment mises à jour, en font un bon outil de travail et de réflexion :

Supplément au n° 40 : tables générales de 1966 à 1981 ;

Supplément au n° 78 : tables générales de 1981 à 1991 ;

N° à part, décembre 2006 : tables générales de 1991 à 2006.

Ces dernières sont appelées à être mises en ligne sur le site de la C.F.C. qui contient l'ensemble des textes composés par la C.F.C. Le sommaire et des extraits des derniers numéros de la revue sont accessibles sur ce site : **[www.cfc-liturgie.fr](http://www.cfc-liturgie.fr)** Abonnement : 27 Abbaye La-Joie-Notre-Dame, 56800 Campénéac.

*Dom Marie Gérard Dubois*

# VII<sup>e</sup> CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DU BIENHEUREUX URBAIN V, PAPE BÉNÉDICTIN

---

Les 3 et 4 octobre 2009 a été célébré le septième centenaire de la naissance du bienheureux Urbain V, l'un des papes (au nombre d'une dizaine) issus du monde monastique, depuis saint Grégoire I<sup>er</sup> le Grand (590-604) jusqu'à Grégoire XVI (1831-1846), en passant par saint Célestin V (1294) et Pie VII (1800-1823).

Né au château de Grizac en Gévaudan en 1309 ou 1310 (à l'époque où la papauté s'installait à Avignon), Guillaume de Grimoard entra dans l'ordre bénédictin au prieuré du Monastier près de Chirac et, après avoir brillamment enseigné le droit canon, devint abbé de Saint-Germain d'Auxerre en 1352 puis de Saint-Victor de Marseille en 1361. Chargé de missions diplomatiques en Italie par Clément VI et Innocent VI, il fut élu pape à l'unanimité en 1362, alors qu'il n'était ni évêque ni cardinal. Il réforma le clergé, suscita la

fondation de plusieurs universités, favorisa les missions et chercha un rapprochement avec l'Église d'Orient. En 1367, il ramena une première fois la papauté à Rome, avant de revenir trois ans plus tard à Avignon où il mourut le 19 décembre 1370. Sa réputation de sainteté se répandit alors dans toute la chrétienté, mais c'est seulement en 1870 qu'il fut déclaré bienheureux par Pie IX. Une association a été récemment créée pour faire connaître cette grande figure de l'ordre bénédictin et obtenir sa canonisation (« Les Amis du bienheureux pape Urbain V », château de Grizac 48220 Le Pont-de-Montvert, et site internet : [www.pape-urbain-v.org](http://www.pape-urbain-v.org)).

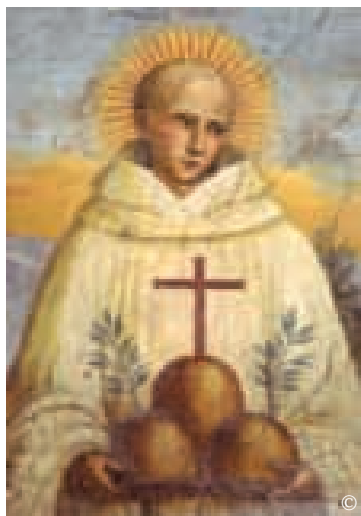
Les festivités du septième centenaire de sa naissance se sont déroulées le 3 octobre 2009 à Mende, où une messe solennelle a été présidée à la cathédrale par Mgr François Jacolin, puis le 4 octobre au Pont-de-Montvert et à Grizac.

*Bernard Barbiche*

# UN NOUVEAU SAINT BENEDICTIN CANONISÉ LE 26 AVRIL 2009

---

## **Bernard Tolomei (1272-1348), fondateur de la Congrégation olivétaine**



*Saint Bernard Tolomei*

L'année écoulée fut pour l'ordre bénédictin faste en célébrations anniversaires : neuvième centenaire de la mort de saint Anselme (21 avril 1109), abbé du Bec, archevêque de Canterbury, docteur de l'Église, même centenaire de la mort de saint Hugues (29 avril 1109), le grand abbé de Cluny, sans oublier l'ouverture des commémorations de la fondation – le 11 septembre 909 ou 910 – de la célèbre abbaye bour-

guignonne qui étendit sa « paix » sur toute l'Europe. Or entre les centaines des deux saints abbés canonisés de très longue date, un événement est passé, dans notre pays en tout cas, quelque peu inaperçu et mérite pourtant d'être relevé puisque, le dimanche 26 avril 2009, le Pape Benoît XVI a offert à l'ordre de saint Benoît et à toute l'Église un nouveau saint bénédictin, le premier canonisé depuis quatre siècles, depuis la glorification de sainte Françoise Romaine en 1608, à l'exception des trois martyrs anglais du XVII<sup>e</sup> siècle, John Roberts, Ambrose Edward Barlow et Alban Roe, canonisés par Paul VI en 1970 au titre du martyr et donc sans procès sur un miracle. Ce nouveau saint en revanche fit bien l'objet d'un procès *super miro* comme l'on dit à Rome, examinant une guérison présumée miraculeuse, procédure qui trouva son issue heureuse dans la signature du décret pontifical attestant le miracle. En conséquence de cette reconnaissance,



saint Bernard Tolomei, mort en 1348 et fondateur de la Congrégation bénédictine Sainte-Marie de Mont-Olivet, fut élevé par le Pape à la gloire des autels. Si le culte liturgique lui est ainsi acquis, il reste pourtant à ce nouvel intercesseur à se faire connaître du peuple chrétien. C'est à quoi visent, de façon succincte, les lignes qui suivent.

Bernard, fils de Mino Tolomei et de Fulvia Tancredi, naît à Sienne en 1272. Il reçoit au baptême, le nom de Giovanni ; Bernard sera, plus tardivement, son nom monastique. Il s'inscrit par sa naissance dans l'un des plus puissants lignages de la cité toscane en plein essor : les Tolomei appartiennent en effet à cette aristocratie de l'argent qui a construit sa fortune et conquis sa noblesse par l'exercice de florissantes activités commerciales et bancaires. L'on sait que la banque moderne voit le jour en Italie précisément à cette époque : les Tolomei, parmi d'autres Siennois, Placentins et Florentins, furent des pionniers en ce métier promis à un si bel avenir ! Depuis 1255, les Tolomei ont le titre envié de *campsores domini papa* « changeurs du seigneur Pape », banquiers du Pape, qualité qui leur ouvre les portes et les coffres de nombreuses autres institutions ecclésiastiques mais qui peut aussi les mettre en

délicatesse avec l'orientation politique de leur propre ville. Sienne appartient en effet au parti pro-impérial, gibelin, en ces années d'ultimes rebondissements du long conflit entre la papauté et l'empereur, en l'occurrence les derniers Hohenstaufen, éphémères successeurs de Frédéric II. On devine aisément le conflit d'intérêt pour nos banquiers, conflit assez vite résolu au bénéfice de leurs activités financières : embrassant le parti pontifical, ils vont subir un exil de leur propre cité. Après leur retour en ville, ils devront accepter une exclusion du gouvernement de la commune accaparé par les représentants du *popolo*, soit la bourgeoisie montante. Giovanni-Bernard naît précisément dans ces années de relatif effacement politique des siens. Il aura ainsi appris la précarité des succès de ce monde.

Avouons que nous sommes assez mal renseignés sur l'enfance et la formation de notre saint. On peut supposer qu'il bénéficie comme les jeunes gens de son milieu de la meilleure éducation, encore largement empreinte des catégories de l'antiquité classique, mêlée aussi d'une solide formation juridique, la pratique du droit devenant alors un trait essentiel de la société italienne. La plus ancienne chronique olivétaine le qualifie de *miles atque doctor eximius* « chevalier et

docteur éminent ». Le titre de *doctor* ne fait pas nécessairement de lui un professeur, mais quelqu'un qui s'est qualifié en droit. Sa qualité de *miles*, chevalier, n'est pas seulement une distinction honorifique : elle signifie son appartenance à l'armée communale, sa capacité de combattre à cheval. Nous ignorons dans quelle mesure le jeune Giovanni a été appelé à mettre en œuvre ces capacités militaires, mais il faut se garder d'oublier cet aspect.

Pourtant, citoyen de Sienne, Giovanni est aussi à l'école des saints car la ville n'est pas seulement trépidante du bruit des affaires ou des luttes politiques, elle est également frémissante d'un courant mystique, lequel se distingue par un fort attrait pour la pauvreté évangélique et la pénitence, en écho à la prédication du Pauvre d'Assise et de ses frères mineurs, pour la vie solitaire à l'école des Pères du Désert, le tout inscrit dans le cadre d'une piété laïque. Notre jeune Tolomei était membre de la confrérie des flagellants (*disciplinati*) de Santa Maria della Scala, association de laïcs qui se réunissaient dans le grand hôpital du même nom en face de la cathédrale de Sienne : ils s'y soutenaient dans la vie spirituelle par divers exercices de piété, et notamment en renouvelant périodiquement la participation en esprit et en acte à la

passion du Christ, c'est-à-dire en s'infligeant la discipline, mais également par la participation régulière à l'eucharistie. Par ailleurs, dans le cadre de cette importante institution hospitalière, ils s'adonnaient aux œuvres de charité, en aidant au soin des malades. C'est là que Giovanni se lie d'amitié avec deux autres Siennois, Patrizio Patrizi et Ambrogio Piccolomini, qui partageaient les mêmes aspirations contemplatives que lui.

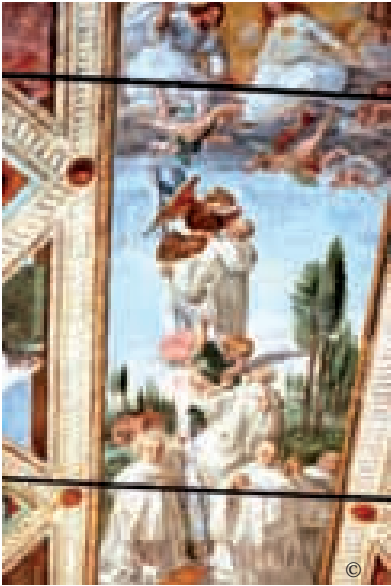
En 1313, alors que les luttes entre les factions venaient de se rallumer dans la Péninsule à la suite de la descente en Italie de Henri VII de Luxembourg, Giovanni Tolomei, sous la motion de l'Esprit Saint, pose un choix décisif, un choix de rupture avec cette société en conflit permanent : accompagné par ses deux amis, il quitte Sienne et se rend au « désert », au lieu-dit Acona, à trente kilomètres au sud-est de Sienne, dans la région des *crete* – littéralement les terres argileuses, plutôt d'ailleurs des collines de tuf fortement ravinées – sur un terrain appartenant à sa famille. Là, dans l'isolement de cet endroit accidenté, accessible par un seul côté, au milieu des bosquets de pin, de petits chênes et d'oliviers, les trois compagnons mènent une vie pénitente, de type érémitique, qu'un ancien chroniqueur olivétain dépeint

ainsi : « ils étaient assidus à la prière, très ponctuels dans le silence et empressés à rendre louange à Dieu. » On vénère encore aujourd'hui les grottes qu'ils s'étaient creusées dans la colline. Pour signifier leur nouveau genre de vie, ils revêtent un habit pauvre ; ces grands seigneurs apprennent à vivre du travail de leurs mains, édifiant eux-mêmes la minuscule chapelle dans laquelle ils célèbrent l'office et demandent à des prêtres de leur choix de célébrer la messe.

Bien vite cependant, le « désert » se peuple comme il est fréquent dans ce type d'expériences. Nombre de fondations monastiques au cours de l'histoire ont une semblable origine érémitique ; il suffit de songer à saint Benoît lui-même. La croissance du noyau initial des trois amis rejoints par d'autres compagnons devait amener une mutation de l'expérience, son institutionnalisation. Dans ce processus, l'intervention de l'Église joua un rôle déterminant. Pour porter légitimement un habit non séculier et mener une vie de 'conversion', il était requis depuis les récentes législations conciliaires d'adopter une règle reconnue, essentiellement celle de saint Benoît pour les moines et de saint Augustin pour les chanoines. Par ailleurs, dès le début de son pontificat, le pape Jean

XXII (1316-1334) s'emploie à réduire la résistance du groupe des Franciscains dit spirituels qui, se référant au testament de saint François et à son exigence de pauvreté absolue pour l'ordre, en arrivaient à s'installer dans la rupture avec leur ordre, avec l'Église. Selon toute vraisemblance, le groupe informel des solitaires d'Acona, sous leur habit de pénitence, courut le risque d'être assimilés à ces spirituels puisqu'une chronique fait état d'une inquisition qui les aurait visés. La suite de l'histoire prouve que l'amalgame était sans fondement.

Dans le même temps, Giovanni bénéficia d'un enseignement d'en haut : il eut la vision d'une « échelle d'argent », par laquelle une multitude de frères revêtus d'habits blancs et guidés par les anges montaient au ciel vers le Christ et sa Mère, eux aussi en vêtements d'un blanc étincelant. Peut-être cette expérience mystique était-elle un appel pour les compagnons d'Acona à sortir de leur statut indécis et à adopter une règle reconnue. C'est à ce moment que Giovanni change son nom, se plaçant sous le patronage de l'illustre abbé de Clairvaux qui apparaissait alors comme le modèle de la vie contemplative et le parangon d'une vie monastique réformée. Il est vrai qu'à l'époque le monachisme traditionnel était un peu en crise.



*Vision de l'échelle d'argent*

Bernard, en compagnie de Patrizio, va donc trouver l'évêque d'Arezzo, diocèse dont dépendait le territoire d'Acona. Le 26 mars 1319, l'évêque Guido Tarlati émet à la demande des deux Siennois la charte de fondation d'un futur monastère institué « en l'honneur de la Vierge glorieuse, sous la règle de saint Benoît et l'observance monastique, et qui sera appelé Sainte-Marie de l'Olivet à Acona. » Puis le 29 mars, les trois fondateurs – Ambrogio s'étant joint aux deux premiers – reçoivent toujours à Arezzo leurs habits blancs des mains du moine Jean de Sasso, agissant au nom de l'évêque Guido ; aussitôt après ils font profession, « promettant de vivre

toujours dans ledit monastère [d'Acona], sans rien en propre, dans la chasteté et sous l'obéissance à l'abbé du monastère, selon la Règle de saint Benoît. » Enfin dernier acte de cette fondation qu'il est possible de suivre presque minute par minute grâce aux documents notariés qui en perpétuent la mémoire, le 1<sup>er</sup> avril 1319, dimanche des Rameaux, le prêtre Restauo, lui aussi délégué par l'évêque, se rend à Acona où les nouveaux moines blancs ont rejoint leurs compagnons : s'étant fait indiquer l'endroit le plus propice à la construction du monastère, il y plante la croix et pose la première pierre.

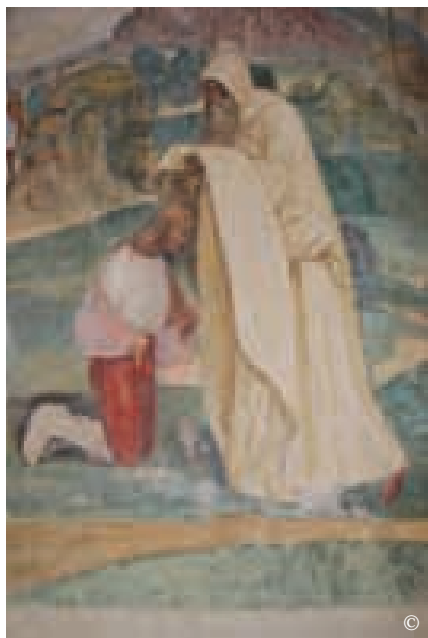
L'aspect le plus frappant de cette institution est l'option affirmée pour la Règle bénédictine, signant l'évolution cénobitique de ce groupe de solitaires et leur désir d'assurer à leur ardeur encore novice la sagesse d'une observance monastique connue pour sa longévité. On remarque notamment que le vœu de pauvreté « sans rien en propre », conformément à l'interprétation bénédictine et à la différence de la pratique des ordres mendiants (au moins à leurs origines), est entendu comme une dépossession personnelle et non dans le sens absolu selon lequel la communauté s'interdirait de rien posséder. Relevons également



*Le Mont Olivet*

l'attachement à l'Église, dont tout est reçu par le ministère de l'évêque : charte, consécration par l'habit et les vœux, croix et pierre de fondation. Le futur monastère sera soumis à la juridiction de l'évêque d'Arezzo qui en confirmera les abbés et en assurera la visite. La dévotion mariale fait, elle aussi, l'objet d'une insistance. Mais on ne peut omettre de souligner combien cette dévotion est intimement liée au culte pour l'humanité du Sauveur, inscrit notamment dans le choix du nom du monastère : Sainte-Marie de l'Olivet – nom bientôt transformé en Mont-Olivet, Monte Oliveto – fait référence non seulement à l'aspect du lieu, planté d'oliviers, mais évidemment au Mont-des-Oliviers et donc à la passion et à l'ascension du Christ. À cet

égard, les dates des événements fondateurs en disent long. La charte est signée par l'évêque Guido le lundi 26 mars, dans le rayonnement de l'annonciation, et la croix est plantée à Acona le jour des Rameaux, où l'on commémore la procession triomphale partie du Mont-des-Oliviers pour conduire vers la cité sainte celui que les foules acclamaient déjà comme le vainqueur de la mort, selon la liturgie de ce jour. Le programme, tout à la fois marial et christocentrique, de la vie monastique qui s'inaugure ainsi ne saurait être défini de façon plus limpide : avec Marie, s'unir au Sauveur dans sa passion pour avoir part à sa gloire, gravir en lui et par lui l'échelle d'argent qu'il a dressée entre la Jérusalem terrestre et celle du ciel.



*Saint Benoît recevant l'habit olivétain*

S'affirmant bénédictins, les fondateurs ont pourtant une nette conscience de leur liberté au sein de cette tradition : ils le manifestent par le choix de l'habit blanc, qui les distingue évidemment des moines noirs, mais surtout par celui, plus surprenant, d'un abbatiat temporaire à cadence annuelle. Influence de la durée des charges publiques au sein des institutions communales ? Moyen d'éviter la nomination d'abbés commendataires ? La motivation demeure en partie non élucidée. Toujours est-il qu'après trois refus successifs en raison d'un handicap de vue, lequel couvrait sans doute aussi un motif d'humilité, Bernard

dut se résoudre à accepter cette mission que tous logiquement souhaitaient le voir assumer : il n'est donc que le quatrième abbé de la famille monastique qu'il a pourtant engendrée. Signe de la confiance dont il jouissait : nonobstant la norme fixée, il fut réélu d'année en année jusqu'à sa mort. Pour autant que l'on puisse en juger, sa manière de conduire les autres, ferme et parfois tranchante, était également empreinte de discrétion et d'humilité : un père, un animateur, plutôt qu'un leader. Dans les décisions, il se situe toujours au milieu des frères, pas au-dessus : « les frères et moi », la formule est chez lui récurrente. Les épithètes qu'il s'attribue – « abbé bien qu'indigne du monastère Sainte-Marie de Monte Oliveto », « frère Bernard, pécheur » – sonnent tout autrement que comme clauses de style ou formules creuses.

Sous l'abbatiat de Bernard, le monastère connaît d'ailleurs un grand rayonnement puisqu'en l'espace de deux décennies, il essaime en une dizaine de 'lieux', en réponse à la requête d'évêques ou de nobles laïcs qui souhaitent bénéficier de la présence de ces nouveaux moines blancs. Ce n'est pas tout à fait un hasard si la ville de Sienna est la première servie, avec le monastère Saint Benoît près de la Porta Tufi, hors

des remparts de la cité : la trace laissée par leur ville d'origine sur les trois fondateurs est indéniable. Suivront Arezzo, Florence, Gubbio... Dans ces fondations se manifeste une autre originalité de l'institution olivétaine : pour maintenir la cohésion de l'ensemble et fortifier la communion entre tous les frères, il fut résolu que toutes les fondations présentes et à venir seraient soumises à Monte Oliveto « comme les membres à la tête » tamquam membra capiti, selon une formule d'origine paulinienne en usage dans l'ecclésiologie de l'époque. L'ensemble des maisons fondées devait former avec le monastère-source une seule famille monastique, ayant à sa tête l'unique abbé de Monte Oliveto, les moines pouvant être appelés à l'occasion du chapitre général annuel à se transférer d'un lieu à un autre à l'intérieur de cette unique famille. Le 21 janvier 1344, le pape Clément VI (1342-1352), lui-même ancien bénédictin de La Chaise-Dieu, émet en Avignon deux lettres apostoliques qui confirment ce statut et constituent l'acte de naissance, au sein de l'ordre de saint Benoît, de la congrégation olivétaine : elle compte alors environ cent soixante moines. Au régime centralisé autour du monastère de Monte Oliveto et du chapitre général, faisait pendant une limi-

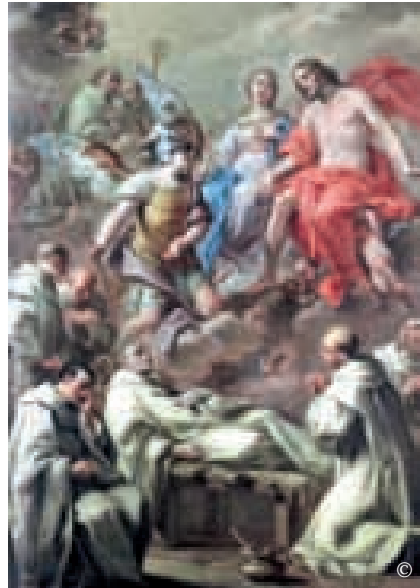
tation géographique précise : la congrégation ne devait se développer qu'en Italie, *in partibus dumtaxat Italiae*. Ce qui resta le cas jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Âgé de près de soixante-douze ans, peut-être le fondateur aspirait-il à se voir déchargé de la responsabilité qui pesait sur ses épaules et dont le poids n'avait fait que croître. Ses frères ne l'entendaient pas de cette oreille : le 4 mai 1347, le chapitre votait une entière délégation de pouvoir à l'abbé Bernard, « ayant pleine confiance *qu'à cause de sa sainteté*, il ne s'écarterait pas de la volonté de Dieu ni du salut des âmes de ses frères et fils. » Précieux témoignage de la réputation de sainteté qui entoure le fondateur dès son vivant.

À la fin de cette même année, le bacille de la peste s'introduisait en Italie transporté par les galères génoises depuis les rives de la Mer Noire. Cette pandémie, l'un des plus calamiteux fléaux du Moyen-âge puisque l'Europe allait y perdre environ un tiers de sa population, s'accompagna d'une véritable crise morale dont témoignent tous les contemporains : malades souvent abandonnés à leur triste sort même par leurs plus proches parents, prêtres refusant d'aller administrer les sacrements par crainte de la

contagion. Dans ce péril, la confiance exprimée par la congrégation à son abbé se révéla pleinement justifiée : loin de chercher à se mettre à l'abri, celui-ci déchiffre l'ultime volonté de Dieu sur lui dans le service de ses frères mourants. Quittant la solitude de Monte Oliveto, Bernard en un étonnant retour aux sources de sa vocation se rend à Sienne, au monastère de la Porta Tufi, auprès de ses fils les plus exposés, pour leur assurer le secours de sa présence, le témoignage de sa tendresse paternelle. Le 20 août 1348, selon la date traditionnelle, il remet son âme à Dieu au milieu des siens, en cette épidémie qui emporta au total quatre-vingts moines, c'est-à-dire environ la moitié de la toute jeune congrégation. Le corps même de Bernard disparaîtra, probablement livré à l'anonymat d'une fosse commune. Le retrait monastique a porté tout son fruit d'offrande pascale, le Mont-des-Oliviers a prélué à la montée à Jérusalem, l'ascension de l'échelle d'argent s'est accomplie sur la croix. Bernard est ainsi devenu, selon les mots du Saint-Père au cours de l'homélie de la canonisation, « un authentique martyr de la charité. »

Vénéralisé dès après sa mort, Bernard demeura longtemps un saint 'implicite'. Son culte ne fut officiellement reconnu qu'en 1644



*La mort de saint Bernard*

comme « immémorial », ce qui authentifie l'ancienneté d'une vénération et équivaut à une béatification. Efficacement reprise il y a peu de temps par le postulateur, dom Réginald Grégoire, moine silvestrin, la cause de canonisation a finalement abouti, après des siècles d'ensablement, grâce à la reconnaissance du miracle survenu en 1946 au bénéfice d'un jeune Italien de 18 ans (guéri, sans aucun traitement, d'une appendicite avec péritonite et choc septique), alors élève au monastère olivétain de Camogli et aujourd'hui moine à celui de Rodengo. Jusque dans sa sainteté, saint Bernard Tolomei est père de moines.

*Frère Bernard-M. Buchoud o.s.b.  
(Mesnil Saint-Loup)*



# PRESENCE DE LA FAMILLE OLIVETAINE EN FRANCE

---

On a vu qu'aux origines la congrégation olivétaine, de par la volonté des fondateurs, avait restreint son expansion à venir à la Péninsule « *in partibus dumtaxat Italiae* ». Il y eut pourtant au XV<sup>e</sup> siècle une tentative de fondation, sans lendemain, en Hongrie. La véritable ouverture internationale de la famille de Mont-Olivet devait se produire au moment où en Italie, elle était réduite à sa plus simple expression et menacée de disparition du fait des rafales de suppressions qui s'abattirent sur les ordres monastiques au cours de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et tout au long du XIX<sup>e</sup>. Une offre faite aux supérieurs généraux aboutit à la fondation du monastère Sainte-Marie de Parménie (diocèse de Grenoble) en 1856, bientôt suivi par Saint-Bertrand de Comminges (diocèse de Toulouse), Mont-Olivet de Plaisance (diocèse d'Auch), enfin Sainte-Marie de Fin-des-Terres à Soulac (diocèse de Bordeaux). Le nombre des maisons ne doit pas faire illusion, les communautés y étaient fort restreintes. Certains de ces établissements eurent d'ailleurs une existence éphémère

et aucun ne survécut à la législation anti-congréganiste française (décrets de 1880, loi de 1901). Mais on se devait au moins de les mentionner car ils sauvèrent providentiellement la congrégation : l'unique maison subsistant en 1870 en Italie lors de l'achèvement de l'unité de ce pays, Sainte-Marie-la-Neuve, à Rome, où s'était regroupée la poignée de moines qui gardaient le flambeau de l'espérance, n'échappa en effet à la suppression que parce qu'elle fut considérée par les autorités italiennes comme Procure généralice des Olivétains français près le Saint-Siège !

L'histoire durable des Olivétains en France commence en fait à **Mesnil Saint-Loup**. Dans ce petit village de l'Aube, un curé, l'abbé Ernest André, mena une remarquable action pastorale pendant un demi-siècle de 1850 à sa mort en 1903. En outre, autorisé par l'évêque de Troyes, il initia deux communautés monastiques, l'une masculine et l'autre féminine. Ce prêtre fondateur est donc plus connu sous son nom de religieux, *Père Emmanuel*. La



*Monastère du Mesnil Saint-Loup*

communauté masculine, dédiée à **Notre-Dame de la Sainte-Espérance**, débute en 1864. Mais il faut attendre 1886 pour qu'elle entre officiellement dans l'ordre bénédictin par son agrégation à la famille olivétaine, après des tentatives inabouties auprès de La Pierre-qui-Vire et de Solesmes. Malmenées par la République anticléricale, les deux communautés du Mesnil connaissent alors un destin différent : celle des sœurs ne survivra pas à l'expulsion de 1901 ; celle des moines en revanche parvient à se reconstituer, au cours des années 1920, sous l'impulsion du disciple du Père Emmanuel, *dom Bernard Maréchaux*. Ce monastère de Mesnil Saint-Loup se trouve de manière différente à

l'origine des deux autres actuelles abbayes olivétaines de notre pays que sont le Bec-Hellouin et Maylis. Aujourd'hui vit au Mesnil une communauté de cinq moines (deux autres frères installés à Moustier-en-Fagne (59) et constitués en *cella* appartiennent également à ce chapitre). Une communauté de cinq moniales-oblates partagent leur vie liturgique et spirituelle. On peut retenir comme une caractéristique notable de l'endroit le lien entretenu avec l'orthodoxie, en particulier avec la Russie.

C'est en 1948 que la communauté issue du Mesnil – mais qui s'est développée pendant la Guerre à Cormeilles-en-Parisis, l'histoire est décidément complexe ! – conduite par *dom Paul Grammont*, hérite de l'antique abbaye **Notre-Dame du Bec-Hellouin**, dans l'Eure, illustrée comme on l'a vu par saint Anselme. Le rôle historique joué par les moines du Bec en Angleterre au moment de la conquête par Guillaume et pendant les premiers temps de la monarchie anglo-normande incita la communauté à développer des liens avec l'Église anglicane, en particulier avec le chapitre de la cathédrale de Canterbury. L'attention aux questions œcuméniques comme au dialogue judéo-chrétien est une marque de



*Abbaye de Maylis ©*

cette abbaye, ainsi que le lien constitutif avec la communauté des moniales-oblates établies non loin et qui participent aux principaux offices des dimanches et fêtes. Aujourd'hui la communauté du Bec compte quatorze moines et un oblat régulier. En 1976, outre qu'ils ont rendu vie à leur monastère d'origine, Mesnil Saint-Loup, les moines du Bec ont inauguré une présence en terre d'Israël : c'est l'origine de l'**abbaye Sainte-Marie de la Résurrection**, à **Abu-Gosh** (près de Jérusalem), site bien connu des groupes de pèlerins français avec sa remarquable église

romane croisée et la belle liturgie qu'y animent les deux communautés de frères et de sœurs. Par ailleurs quelques moines du Bec ont fondé en 2000 un monastère en Irlande du Nord, **Holy Cross** à **Rostrevor**, où ils se consacrent tout spécialement au dialogue et à la réconciliation dans cette terre de tensions.

Entre les deux guerres, des prêtres du diocèse d'Aire et Dax attirés par la figure du Père Emmanuel et l'élan spirituel qu'il communiqua à sa paroisse accomplirent un début de formation religieuse à Mesnil Saint-Loup,

poursuivi par le noviciat à Mont-Olivet. À leur retour en France, en 1938, ils s'établirent d'abord à Notre-Dame de Tourtarel (diocèse d'Agen), avant l'installation définitive à **Notre-Dame de Maylis**, sanctuaire et pèlerinage marial de la Chalosse, dans les Landes. Le monastère fondé en 1946 est érigé en abbaye en 1948 et *dom Augustin Gorce* en est élu le premier abbé. La communauté, qui connaît un grand rayonnement dans le Sud-Ouest et est en particulier tournée vers l'accueil tant des familles que des groupes de scouts, compte aujourd'hui 19 moines et deux oblats réguliers. Son abbé, dom François You, est l'actuel président de la Conférence monastique de France.

Venons-en au visage féminin de notre congrégation en France. Si nous poursuivons dans la logique historique que nous avons adoptée, on doit commencer par parler de la communauté actuellement établie à **Eyres Moncube**, dans les Landes. L'abbaye au titre de **Sainte-Marie Saint-Eustase** a en effet derrière elle un glorieux passé pluriséculaire, puisqu'elle est l'héritière de l'antique abbaye fondée en 966 par Sigéric, à Vergaville, au diocèse de Metz, sanctuaire qui abritait les reliques de saint Eustase, second abbé de Luxeuil. Recons-

tituée dès après la tempête révolutionnaire, la communauté connut encore bien des tribulations géographiques puisqu'elle en est actuellement à son neuvième site (au moins !) depuis cette époque, dont un temps d'exil en Italie à la suite des lois anti-congréganistes. Elle est arrivée dans les Landes en 1936, d'abord à Poyanne dans l'ancien séminaire, avant de s'installer à Eyres Moncube en 1985. La proximité des frères de Maylis conduisit ces moniales bénédictines à solliciter leur entrée dans la congrégation olivétaine en 1948. La communauté compte aujourd'hui quinze moniales.

Beaucoup plus contemporaine, la fondation des **moniales-oblates de l'abbaye du Bec** s'enracine dans la vocation d'une veuve de la Première Guerre, *Jeanne de Wavrechin*, qui découvrit son appel à la vie religieuse dans le charisme de sainte Françoise Romaine et la redécouverte de l'oblation bénédictine comme chemin possible de vie consacrée. Avec ses premières compagnes, elle fut guidée et reçue par les moines olivétains de Mesnil Saint-Loup. Celle qui devint dès lors *Mère Élisabeth* établit en 1924 la fondation naissante à Cormeilles-en-Parisis, alors au diocèse de Versailles (95). La



*Monastère Sainte Françoise Romaine au Bec-Hellouin*

jeune communauté connut une croissance très rapide. Les années de la Seconde Guerre verront se mettre en place les offices communs avec les frères du Mesnil alors installés à Cormeilles et surtout s'élaborer le statut de ce lien constitué par l'oblation de la communauté des sœurs à l'égard de celle des frères. En 1949, un an après le transfert de la communauté masculine en Normandie, au **Bec-Hellouin**, les moniales-oblates s'installent à proximité de l'abbaye, au **monastère Sainte Françoise Romaine**. La communauté compte aujourd'hui 25 sœurs. En 1977, elle a envoyé un groupe de sœurs à Abu-Gosh, et à partir de 1980 un autre envoi

eut lieu à Mesnil Saint-Loup, ces deux fondations ayant acquis par la suite leur autonomie.

Enfin, au prieuré **Saint-Dodon**, à **Moustier-en-Fagne** (Nord, diocèse de Cambrai), est établie depuis 1968 une petite communauté issue du monastère belge de Schoten, près d'Anvers, de la congrégation féminine *Vita et Pax* instituée au service de l'œcuménisme par *dom Constantin Bosschaerts*, abbé olivétain. Ces moniales, au nombre de trois aujourd'hui à Moustier, ont comme trait caractéristique d'être de rite byzantin.

*Fr. Bernard Buchoud*

# CHRONIQUE JURIDIQUE

---

## I - UNE NOUVELLE JURISPRUDENCE SUR LES APPORTS AUX ASSOCIATIONS ET CONGREGATIONS

Le régime des apports avait fait l'objet d'une étude d'ensemble par le Père Achille Mestre, dans une précédente chronique juridique des Amis des Monastères, datée d'avril 2004 (n°138). Mais de nombreuses questions continuent à nous parvenir régulièrement des communautés au sujet des apports, notamment immobiliers. Une jurisprudence récente (Cass. Com 7 juillet 2009 n°07-21.957 Association « Communauté chrétienne des Béthélites »c/Directeur général des finances publiques) à propos d'un important apport mobilier en numéraire requalifié en libéralité taxée aux droits de mutation à titre gratuit, nous donne l'occasion de revenir sur les conditions de la régularité d'un apport, en mise à jour de la chronique juridique du n° 138.

Rappelons que les apports sont des actes à titre onéreux, à la différence des dons, donations et legs qui sont des libéralités, ou actes à titre gratuit. Les associations simplement déclarées qui ne peuvent bénéficier de donations de biens meubles ou immeubles, ou de legs, peuvent en revanche recevoir des apports, mobiliers et immobiliers, selon une procédure très peu coûteuse. Les congrégations légalement reconnues peuvent également bénéficier d'apports.

Nous nous attacherons ici aux deux points caractéristiques de l'apport, à savoir contrepartie et droit de reprise et nous rappellerons les formalités et le coût d'un apport.

### Contrepartie de l'apport

Acte à titre onéreux, l'apport se distingue de la vente, car la contrepartie n'est pas le paiement du prix. Il peut cependant exister des apports comportant une contrepartie financière (comme l'effacement d'une dette). Dans ce cas, on parle d'« apport à titre onéreux », et on doit appliquer à l'opération les droits de mutation à titre onéreux (5,09% de la valeur vénale de l'immeuble en cas de vente, ramené, pour les apports, à 5 %).

Quand il s'agit d'un apport pur et simple, la contrepartie, uniquement d'ordre moral, doit cependant être bien réelle. La jurisprudence a eu à se prononcer dans le passé sur certaines contreparties caractérisant l'apport : admission de l'apporteur comme membre fondateur ou membre de droit de l'association, et même, énonciation à son profit d'un simple avantage moral (Cass 1<sup>ère</sup> civ 1<sup>er</sup> mars 1988).

Mais la chambre commerciale de la Cour de Cassation du 7 juillet 2009 vient de retenir une interprétation beaucoup plus exigeante de la contrepartie morale, requalifiant l'acte d'apport en libéralité, alors même que le traité d'apport prévoyait en l'espèce l'octroi de la qualité de membre bienfaiteur à l'apporteur, dont il précisait la « satisfaction morale et religieuse de voir l'association bénéficiaire poursuivre sa mission ». La Cour indique que cette satisfaction morale ne pouvait suffire à exclure l'intention libérale.

### Droit de reprise

La clause de reprise signifie qu'en cas de dissolution de l'association, le bien apporté reviendra à l'apporteur. Elle n'est pas obligatoire, mais elle est un indice de l'absence d'intention libérale. En effet, dans une libéralité, le donateur se dépouille irrévocablement.

En cas d'apport avec droit de reprise, l'apporteur, ses héritiers ou ayant-droits pourront éventuellement renoncer à son exercice lors de la dissolution, mais certains actes d'apports n'évoquent le droit de reprise de l'apporteur que pour indiquer que celui-ci y renonce expressément. Pour la Cour de Cassation qui le relève dans l'arrêt précité, la renonciation à la reprise de l'apport est un élément révélateur de la gratuité de l'opération.

**A la lecture de cette nouvelle jurisprudence, qui est rendue à l'encontre de l'association « Communauté chrétienne des Béthélites », du culte des Témoins de Jéhovah, on ne peut qu'inviter les communautés qui envisagent un apport, à faire figurer dans l'acte :**

- un exposé des **motivations spécifiques** de l'apporteur : non seulement éventuellement la foi partagée, pour des personnes physiques, ou la similarité d'objet ou la proximité de liens entre associations, mais la raison précise de l'apport. Par exemple, pour des monastères, permettre la rénovation de tel ou tel bâtiment, le réaménagement de l'église, l'amélioration des lieux d'accueil.

- un énoncé de la contrepartie : non seulement un avantage moral comme l'acquisition éventuelle de la qualité de membre de l'association, ou la satisfaction de participer à la poursuite de la mission de l'association, mais plus important, l'engagement pris par l'association d'affecter précisément le bien apporté à l'utilisation préalablement définie.
- une clause de reprise de l'apport au cas de dissolution de l'association ou de la congrégation, ou en cas de non exécution de la contrepartie.

### Formalités et coût d'un apport

- **Apport mobilier** : un acte sous seing privé est nécessaire pour expliciter les intentions des parties et éviter la requalification en libéralité en cas de contrôle, et la taxation aux droits de mutation à titre gratuit qui s'en suivrait, au taux de 60%.

Si la convention est enregistrée, le droit d'enregistrement est un droit fixe de 125 €. L'enregistrement est recommandé, d'une part pour donner date et valeur certaine à la convention, et d'autre part pour faire courir la prescription de trois ans (au lieu de dix ans en l'absence de déclaration).

- **Apport immobilier** : rédaction obligatoire d'un acte authentique et publication au Bureau des Hypothèques, déclaration dans les trois mois à la préfecture ou à la sous-préfecture du lieu où l'association a son siège.

Les frais à prévoir comportent toujours les émoluments du notaire, le salaire du conservateur (1 pour mille de la valeur vénale du bien), et des droits qui diffèrent selon les cas :

Droit fixe de 375 € si l'apport est effectué au cours de la vie de l'association, exonération si l'apport a lieu au moment de la constitution de l'association.

#### Taxation de 5 % en cas d'apport immobilier :

- soit fiscalement assimilé à une mutation à titre onéreux (avec par exemple prise en charge d'un passif tel qu'un solde d'emprunt),
- soit réalisé par une personne physique ou morale non soumise à l'impôt sur les sociétés, au profit d'une personne morale passible de l'impôt sur les sociétés.



Concrètement, un apport fait à une association ou congrégation même non soumise à l'impôt sur les sociétés de droit commun en l'absence d'activité lucrative (mais relevant de l'impôt sur les sociétés au taux réduit du simple fait de ses éventuels revenus patrimoniaux) serait taxé à 5 %, si l'apporteur n'est pas soumis lui-même à l'impôt sur les sociétés.

Pour une congrégation légalement reconnue, la difficulté peut éventuellement être tournée par le choix d'une donation qui sera exonérée de droits de mutation à titre gratuit.

Pour une association, il est possible aussi de procéder dans le cadre d'un « apport partiel d'actif », opération consistant à transférer une « branche complète et autonome d'activité » en permettant de ne supporter qu'un simple droit fixe de 375 € (même en cas d'apport d'un seul immeuble). Mais cette opération est plus complexe. Elle suppose un réel enjeu financier, et nécessite une sérieuse information.

Comme on le voit, l'apport, dont la fiscalité est avantageuse, reste cependant à manier avec précaution.

Nous remercions Maître Xavier Delsol de son aimable collaboration à cette mise au point.

*Madeleine Tantardini*

## **II - CHRONIQUE FISCALE SUR QUELQUES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES**

Le Parlement a débattu de deux projets de la loi de finances qui ont été définitivement adoptés à la fin de l'année 2009. Si la loi de finances pour 2010 ne contient pas de dispositions pouvant intéresser les communautés religieuses, la loi de finances rectificative pour 2009 est en revanche plus intéressante à présenter en ce qu'elle réforme l'imposition des revenus patrimoniaux des organismes sans but lucratif et qu'elle aménage le régime du mécénat.

### **Les tentatives avortées de la loi de finances pour 2010**

Le gouvernement avait prévu dans son projet, d'une part de rehausser à 80 000 € la franchise d'imposition des organismes sans but lucratif (article 8 bis du projet), d'autre part d'étendre la réduction de l'impôt

de solidarité sur la fortune ISF aux dons faits à des associations reconnues d'utilité publique et d'accompagnement de la création d'entreprise (article 11 quater). Mais le Sénat a, le 25 novembre 2009, supprimé ces dispositions favorables à l'ensemble des associations.

Rappelons que la franchise d'impôt permet aux organismes non lucratifs quel que soit leur chiffre d'affaire global, de ne pas soumettre leurs activités non lucratives aux impôts commerciaux si les trois conditions suivantes sont réunies :

- les activités non lucratives sont significativement prépondérantes
- les activités lucratives de l'organisme sont accessoires,
- les recettes annuelles de cette activité lucrative ne dépassent pas 60 000 €

Pour ce qui concerne l'ISF, on sait que la loi du 21 août 2007 a instauré une réduction d'impôt de 75 % pour les personnes physiques effectuant des dons à certains organismes d'intérêt général telles les fondations reconnues d'utilité publique, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur et un certain nombre d'organismes s'occupant d'insertion. La suppression du dispositif gouvernemental confirme que cette possibilité reste fermée aux associations reconnues d'utilité publique, aux communautés reconnues et bien sûr à toutes les autres associations qui ne sont pas expressément énumérées à l'article 16 de cette loi.

### **Les dispositions de la loi rectificative des finances pour 2009**

A la différence de la loi de finances pour 2010 qui s'applique aux revenus et opérations réalisées en 2010, la loi de finances pour 2009 s'applique aux revenus et opérations réalisées en 2009. Les textes évoqués ici découlent tous deux des principes mis en oeuvre par le droit communautaire qui obligent les Etats à éliminer de leurs législations les dispositions qui introduisent des discriminations entre les ressortissants nationaux et les ressortissants des autres pays de l'union.

### **L'imposition des revenus patrimoniaux des organismes non lucratifs**

L'article 206-5 du CGI soumet au taux de 24 % de l'impôt sur les sociétés les revenus fonciers, les bénéfices agricoles et certains revenus de capitaux mobiliers perçus par les organismes non lucratifs, à l'exception des dividendes des sociétés françaises qui sont exonérés. S'agissant des

revenus mobiliers, ce taux de 24 % s'applique aux intérêts et produits de certains emprunts de parts de fonds communs de créance et aux revenus de valeurs mobilières étrangères encaissés à l'étranger et en France. Mais certains revenus de capitaux mobiliers sont soumis à la retenue à la source visée à l'article 119 bis du CGI. Sont essentiellement concernés les intérêts des obligations négociables qui sont soumis à un taux de 10 ou 12 % de retenue selon la nature des produits et un taux de 18% lorsqu'il s'agit des dividendes perçus par des personnes physiques qui ont leur domicile hors de France dans un autre Etat de l'union (UE) ou de l'espace économique européen (EEE).

Le Conseil d'Etat a demandé qu'il soit mis fin à cette double discrimination d'une part entre les revenus d'actions de sociétés françaises qui sont exonérés et les revenus de sociétés étrangères qui sont imposés à 24 %, d'autre part entre les dividendes des sociétés françaises qui font l'objet d'une retenue à la source lorsqu'ils sont payés à des organismes dont le siège est situé dans l'espace économique européen et qui sont exonérés s'ils sont payés à des organismes non lucratifs situés en France.

**En conséquence, la loi de finances pour 2010 met fin à l'exonération des dividendes des sociétés françaises. Désormais les dividendes des sociétés françaises ou étrangères sont imposés à l'IS au taux de 15 % quand ils sont versés à des organismes non lucratifs situés en France.** Un taux identique de 15 % est prévu pour la retenue à la source qui frappe les dividendes perçus par les associations dont le siège est dans un autre Etat de l'espace économique européen, au titre des dividendes reçus des sociétés françaises.

On remarque donc que disparaît l'exonération dont bénéficiaient jusqu'ici les associations ayant leur siège en France au titre de certains revenus mobiliers et que tous les revenus perçus par des associations ayant leur siège en Europe ou dans un pays ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative sont imposés au même taux de 15 %.

### L'aménagement du régime du mécénat

Les règles fiscales actuelles prévoient que le bénéfice de la réduction d'impôt de 66 % au titre du mécénat tel qu'il est défini aux articles 200 et 238 bis du CGI est subordonné à la double condition que les organismes bénéficiaires doivent être établis et exercent leurs activités en France.

Dans un arrêt du 27 janvier 2009 (Affaire C-318/07 Hein Persche), la Cour de Justice des Communautés Européennes estime que le fait de limiter l'avantage fiscal du mécénat aux dons faits à des organismes établis sur le territoire national constitue une entrave à la liberté de circulation des capitaux.

En application de cette jurisprudence, la loi de finances modifie les articles 200 et 238 bis précités en précisant que le dispositif du mécénat est ouvert sur agrément de l'administration fiscale aux dons consentis à des associations situées dans d'autres pays de l'union ou de l'espace économique européen dès lors qu'elles poursuivent des objectifs identiques et ont des caractéristiques similaires. Mais cet agrément que doit produire l'association bénéficiaire n'est pas indispensable lorsque le contribuable est en mesure de justifier auprès de l'administration fiscale que l'organisme au bénéfice duquel a été fait le don répond aux mêmes critères qu'une association française du même type.

On peut dire en conclusion que le régime fiscal des associations sort peu à peu du cadre strictement national.

Il serait intéressant à cet égard que les communautés qui ont des échanges au plan européen puissent renseigner la Fondation sur ce qui se fait ailleurs en matière notamment de mécénat afin de savoir comment se situe notre pays par rapport aux autres sur les avantages fiscaux consentis aux associations.

*Pierre Avignon*

### III – ACTUALITE JURIDIQUE

[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)

Les communautés trouveront dès janvier 2010 dans l'espace communautés – questions fréquentes – les indications pratiques pour remplir leur **déclaration 2010**, en raison du nouveau régime d'imposition des revenus mobiliers.

De même, elles trouveront le communiqué de la CORREF relatif au contentieux CAVIMAC sur la protection sociale des postulants dans la sous-rubrique droit social des questions fréquentes.

# VIE DE LA FONDATION

---

## **I - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2009 A L'ABBAYE NOTRE-DAME DES NEIGES**

### **I - MOT D'ACCUEIL DE LA PRESIDENTE**

« Mères et Sœurs, Pères et Frères, chers amis,

Venir à l'Abbaye Notre-Dame des Neiges se mérite et je remercie tous ceux d'entre vous qui ont accepté d'entreprendre ce long voyage afin de se joindre aux administrateurs de la Fondation pour ce Conseil d'Administration exceptionnel, point d'orgue de cette année tout au long de laquelle nous avons fêté les quarante ans de la Fondation. Mais la superbe route que nous avons suivie hier joyeusement, l'accueil chaleureux du Père Abbé et de sa communauté et la découverte du monastère pour ceux qui ne le connaissaient pas, vous ont, je l'espère, largement récompensés de vos efforts.

Je voudrais tout d'abord remercier Dom Hugues, père Abbé de cette magnifique abbaye de nous accueillir tous. C'est une tradition pour la Fondation depuis sa création de tenir au moins un conseil par an dans une communauté et elle n'y a jamais manqué. Nous sommes venus spécialement nombreux cette année car nous avons voulu faire partager ce moment à tous ceux qui ont travaillé à la Fondation, souvent comme bénévoles, dans des domaines divers. Ceux que nous avons invités n'ont pas pu tous venir pour des raisons de santé ou des raisons familiales mais nous savons qu'ils sont unis à nous par la prière. Mais c'est un gros travail pour la communauté de nous recevoir tous et nous voulons dire aux moines nos remerciements pour cet accueil monastique toujours si fraternel dans les communautés cisterciennes et leur demander de nous excuser d'avance si nous troublons leur silence pendant ces deux jours.

C'est presque un pèlerinage que nous avons voulu faire pour cet anniversaire, car il y a plus de vingt ans, le 27 juin 1981, le Conseil d'Administration s'était réuni en cette même abbaye sous la présidence de Dom Claudius Valour, alors Abbé de Notre-Dame des Neiges. Le procès-verbal, qui est toujours dans les archives de la Fondation, écrit à



*Mère Marie-Chantal et Dom Claudius*

la main sur un gros cahier, est revêtu de sa signature ainsi que de celle de Père Jacques Huteau, notre fondateur, moine de l'Abbaye de Bellefontaine secrétaire général de la Fondation. A cette réunion assistait Frère Michel Queindec, « secrétaire comptable » de l'Abbaye de Bricquebec, auquel Père Jacques avait attribué le titre de secrétaire général adjoint de la Fondation. Je voudrais que nous ayons une pensée particulière ce matin pour celui que nous appellerons toujours affectueusement Père Daniel, trésorier de la Fondation ensuite pendant de très longues années, qui devait être avec nous aujourd'hui et qui a été hospitalisé

il y quelques jours. Mais sa communauté nous a donné de bonnes nouvelles et nous espérons tous qu'il se rétablira rapidement et sera avec nous l'année prochaine au prochain Conseil.

Je ne vais pas vous refaire l'histoire de la Fondation que nous avons longuement évoquée au cours de plusieurs émissions de radio et de télévision en cette année anniversaire de la création en 1969 de l'association « Les Amis des Monastères » par le Père Jacques Huteau. Nous l'avons aussi rappelée dans le numéro de juillet 2009 de notre revue qui a gardé le nom de notre association d'origine. Mais je voudrais évoquer tout particulièrement l'action de Dom Claudius Valour, Abbé émérite de cette abbaye qui nous accueille, qui a connu le Père Huteau et a été le deuxième président de la Fondation des Monastères de 1972 à 1982. Du Père Huteau, Dom Claudius avait dit en 1989, lors d'un précédent anniversaire, qu'il eut une idée « géniale » lorsqu'il créa cette association. « Fondateur, – disait-il – il fut la cheville ouvrière et l'animateur inlassable de cette œuvre de bienfaisance. Il n'a ménagé ni sa peine, ni son temps : il s'est donné tout entier à cette tâche, avec un savoir faire et une intelligence exceptionnels ». Et Dom Claudius disait aussi : « oui, ce climat d'amitié cordiale, de joyeux enthousiasme, de dévouement désintéressé imprégna toujours l'ensemble des collaborateurs de

Père Jacques. Nos réunions annuelles du Conseil d'administration furent toujours marquées de sérieux dans le travail de simplicité et de franchise dans les rapports mais aussi de joyeuse convivialité. Nos réunions devenaient une fête... ».

Si nous sommes venus ici, c'est pour que tous constatent que ce climat est resté le même et que, comme le disait en 1989 Dom Marie-Jean de La Croix – abbé d'Aiguebelle et premier Président de la Fondation à l'époque : « Pour tous les témoins des débuts, la continuité paraît évidente et l'œuvre, telle qu'elle se présente aujourd'hui, est bien restée fidèle à l'intuition première ».

Je pense que Dom Michel Pascal ne le contredira pas, lui qui fut longtemps administrateur de la Fondation et notre Président de 1992 à 1995. Je le remercie d'être venu nous retrouver depuis son Abbaye de Ganagobie. Je regrette l'absence de Monseigneur Robert Le Gall, qui succéda à Dom Pascal en 1996 et qui nous avait fait la joie de venir à l'Abbaye de Dourgne l'année dernière. Nous espérions un peu qu'il reviendrait aux Neiges qui n'est pas loin de Mende qui fut son premier diocèse, mais nous comprenons ses charges et nos prières l'accompagnent dans sa lourde tâche. Nous espérions aussi la présence de Monsieur Jean Vacherot, qui a quitté la Fondation discrètement sous la présidence de Dom Robert et qui a été le soutien, d'abord du Père Huteau, puis de la Fondation depuis sa création. Sans son aide, la Fondation des Monastères ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Qu'il trouve ici, alors que nous sommes tant de générations réunies, l'expression de la reconnaissance de la Fondation et de toutes les communautés qu'il a aidées de ses conseils et de ses interventions. Avec Maître Jean Renous qui fut notaire et secrétaire général de la Fondation pendant plus de vingt ans, avec sœur Odile Durand que beaucoup d'entre vous sont si heureux de retrouver, et avec Brigitte Estrangin que son mari représente ici et dont nous gardons un si vivant souvenir, ils ont, après la mort de notre fondateur en 1991, assuré la continuité et bien gardé la Maison. Je veux dire à François combien Brigitte est toujours présente dans nos cœurs et qu'elle fut, elle aussi, un pilier de cette fondation qui s'est construite petit à petit. Et je sais aussi combien le secrétariat et tous ses amis, Guy et Anne-Marie Fournis qui devaient être parmi nous, Dom Pascal, Sœur Odile, Edith et Bertrand de Foucauld pensent à elle et auraient aimé qu'elle soit là pour cet anniversaire.

Brigitte avait resserré en son temps les liens de la Fondation avec les différentes instances ou associations dont l'objet est proche de celui de la Fondation et je remercie Sœur Marie-Bernard Amestoy, Présidente du Service des Moniales et Dom François You, Président de la Conférence Monastique, de s'être joints à nous ainsi que Père Achille Mestre, secrétaire général adjoint de la CORREF, qui ne sera pas dépaysé aujourd'hui puisqu'il était administrateur encore l'année dernière. Je le remercie aussi d'avoir mis ses compétences juridiques au service de la Fondation à la suite de Monsieur Vacherot pendant près de dix ans et je sais que malgré les tâches importantes qui sont les siennes, il est toujours disponible pour donner un conseil au secrétariat et je l'en remercie infiniment. Père Achille fait toujours partie du comité de rédaction de notre revue « Les Amis des Monastères » imprimé par nos Sœurs Clarisses de Voreppe depuis quinze années. Nous avons tenu à la présence de Sœur Marie-Luc, qui devrait bientôt nous rejoindre, car elle est le symbole de cette collaboration entre la Fondation et le monastère. Merci à Sœur Marie-Luc pour son dévouement et sa patience à chaque nouveau numéro de la revue. Merci à Marie-Madeleine Duprey qui assure depuis le départ de Père Achille, le secrétariat de cette revue avec compétence et intelligence. Merci à Pierre Avignon pour ses relectures. On m'a dit que même les virgules n'échappaient pas à son œil ! Et puis, vous l'avez déjà tous rencontrée lors du voyage, mais je veux officiellement vous présenter Agnès Larnaudie-Eiffel, dont les compétences juridiques viendront compléter celles de Madeleine et de Marie-Laure au secrétariat. Elle est bienvenue à la Fondation.

Compte tenu de la distance, nos amis de MONASTIC, de l'AIM et de l'Aide au Travail des Cloîtres n'ont pas pu venir mais nous espérons les revoir lors d'un prochain conseil plus proche de Paris, car nous pensons qu'il vaut mieux, dans certains domaines qui nous sont communs, travailler ensemble au lieu d'être simplement les uns à côté des autres.

Depuis la modification de nos statuts en 2005, dûment approuvés par le Conseil d'Etat dont nous avons pris les statuts types comme modèle, nos autorités de tutelle n'ont plus de représentation au sein du Conseil d'Administration, mais un commissaire de gouvernement est choisi par le Ministère de l'Intérieur pour le représenter à nos réunions. Monsieur Yves Boutet a été le premier à avoir été délégué par le Ministère et il a assisté à tous nos conseils d'administration depuis 2005 sauf l'année dernière à cause de graves soucis de santé. Nous le remercions de cet intérêt



qu'il a porté à notre Fondation, de sa participation à nos réunions et de ses conseils. Nous formons des vœux pour qu'il se rétablisse complètement et l'assurons de nos prières pour lui et sa famille.

Monsieur Laurent Touvet, Directeur des Libertés publiques et des Affaires juridiques, a fait part à notre Directeur de ses regrets de ne pouvoir assister à ce Conseil, mais a promis que nous aurions un représentant du Ministère de l'Intérieur lors de notre Conseil annuel à Paris le 6 mai prochain et nous l'en remercions.

Apporter son concours charitable aux membres des collectivités religieuses de toutes confessions chrétiennes se trouvant en difficulté financière, ou autre, tel est le but essentiel de la Fondation des Monastères dans son article 1 des statuts approuvés par le Conseil d'Etat en 1974 et qui n'a pas été changé depuis lors des différentes modifications. C'était l'objet de la Fondation il y a quarante ans et c'est toujours le même aujourd'hui.

Je voudrais aujourd'hui que nous ayons une pensée toute particulière pour l'ensemble des donateurs de la Fondation mais également des testateurs qui ont généreusement laissé tous leurs biens à la Fondation afin que celle-ci les utilise pour le bien des communautés. Telles des pierres amassées une par une, ces participations multiples ont permis que ce patrimoine tant culturel que spirituel reste vivant, chargé d'histoire, mais aussi d'espoir pour l'avenir. Demain, nous aurons une messe d'action de grâce à l'intention de tous ces amis des monastères, ceux du passé et ceux du présent, ceux qui nous ont quittés et ceux qui sont toujours là qui forment la grande famille de la Fondation et des communautés. Je ne pourrai malheureusement pas y participer car je dois être dans ma communauté demain, mais Frère Guillaume du Mont des Cats, notre Vice-Président, concélébrera avec Dom Hugues et me représentera.

Nous regrettons beaucoup l'absence de Dom Etienne Ricaud retenu par un rassemblement diocésain. Qu'il soit remercié d'avoir accepté que se déroule à Fleury le 22 octobre, la dernière manifestation anniversaire de la Fondation, menée en partenariat avec RCF.

Merci aussi au secrétariat général d'avoir organisé cette journée de travail et d'amitié et spécialement à Laure Picault et à vous tous, chers administrateurs, particulièrement à ceux qui ont un rôle actif entre nos réunions. Les témoignages de remerciements des communautés ont été nombreux cette année. Qu'elles sachent que nous continuerons à les

aider et à les défendre. Comme le disait Dom Colomban Bissey, alors abbé émérite de Melleray : « Que demeure l'élan de générosité que n'a cessé de susciter au cours des siècles la vocation monastique et religieuse »

## **II - RESOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DES MONASTERESDU 17 OCTOBRE 2009**

### *Première résolution*

Le Conseil, après avoir pris connaissance des procès-verbaux du 28 avril 2009 et 7 juillet 2009 en approuve les termes à l'unanimité des membres présents et représentés.

### *Deuxième résolution*

Le Conseil approuve le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2010 établi par Monsieur ANCELY, expert-comptable de la Fondation.

### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs arrivant à échéance en janvier 2010 est prolongé jusqu'au 6 mai 2010, date du prochain conseil d'administration.

### *Quatrième résolution*

Le Conseil décide de confier à une commission le soin de réexaminer la question de l'appel à la générosité publique avant de prendre toute décision relative à la déclaration et à la mise en place corrélative d'un compte Emplois/Ressources. La commission prendra contact avec l'Administration et rendra compte au Conseil d'administration de mai 2010.

### *Cinquième résolution*

Le Conseil approuve la création d'une commission permanente, chargée de suivre les dossiers des communautés se trouvant en difficulté pour résoudre les problèmes liés à leurs biens immobiliers et leur apporter le conseil attendu.

### *Sixième résolution*

Le Conseil décide du lieu et de la date des prochains conseils d'administration. Ils auront lieu le jeudi 6 mai au siège de la Fondation à Paris et le samedi 23 octobre au Monastère de l'Annonciade à Thiais (94). Les réunions de bureau auront lieu au siège le mardi 12 janvier 2010 et le jeudi 12 juillet 2010 au siège.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h et de tout ce que dessus il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le secrétaire.

## II - SESSION SUR LA DISPARITION DES INSTITUTS DU 17 NOVEMBRE 2009

Conférence des religieux et religieuses de France  
Faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris  
Fondation des monastères

C'était une gageure que de tenir une session sur la disparition des instituts heureusement précisée par un sous-titre *Discernement et accompagnement des personnes, décision et devenir des œuvres*. Aurions-nous trente, cinquante participants tout au plus ? Finalement, la Salle des Actes de l'Institut Catholique de Paris, gracieusement mise à notre disposition, s'est trouvée tout juste assez grande pour accueillir les quelque 250 inscrits. Il est vrai que nous avons pris soin de co-organiser cette journée avec la Faculté de Droit canonique de Paris et la Fondation des Monastères, de planifier aussi une journée pluridisciplinaire. De fait celle-ci – sans être trop chargée – fut dense, structurée autour des questions juridiques, canoniques et théologiques sans négliger les aspects psychologiques. De l'avis des participants, le rythme trouvé fut le bon !

Une relecture de cette journée permet de mettre en avant certaines lignes fortes. La première est une invitation à l'adresse de chaque institut : oser, à temps et avec réalisme, regarder l'avenir. En calculant la dépense, comme le dit Jésus : quelles sont nos forces, nos moyens en fonction notamment de nos âges ? Pouvons-nous et comment continuer à vivre notre charisme, gérer nos œuvres, habiter et entretenir nos bâtiments ? L'urgence est souvent mauvaise conseillère. Le principe de précaution vaut aussi pour la vie religieuse afin que le futur ne nous submerge pas un jour ! Les membres d'un institut doivent accepter de se confronter à la nouveauté qu'implique tout changement, en se rappelant que ce dernier fait partie de la vie, qu'il en est même synonyme, accepter aussi que la vie d'un institut soit inscrite dans le temps, sans idéaliser l'avenir ni bousculer les légitimes transitions.

Tout ce processus de changement peut, et parfois doit, être accompagné par un tiers qui fera notamment circuler la parole, afin de permettre aux personnes de dépasser leurs peurs sources de tant de freins voire de blocages. Il est souvent, pour ne pas dire toujours, nécessaire d'avoir l'humilité du recours à l'autre.

Il conviendra bien sûr de s'appuyer sur les compétences des juristes et des canonistes qui n'ont pas manqué en cette journée de nous éclairer par leurs conférences et par les pertinentes réponses apportées aux questions posées en séance. A cet endroit, je retiendrai que la fusion canonique a été le processus le plus utilisé par nombre d'instituts qui ont ainsi trouvé un accueil, fraternel et spirituel notamment, pour amener jusqu'au terme la vie de leurs religieux(es). Cependant ce processus n'est-il pas en train de montrer ses propres limites ? La capacité d'absorption des instituts « plus forts » n'est pas illimitée et ce dossier méritera sans doute d'être ouvert assez rapidement.

Par ailleurs, sans tabou, a été abordée la question des relations mutuelles entre les instituts et les évêques. Ceux-ci sont tout naturellement attentifs à la protection des personnes et à la viabilité des instituts. Ces derniers, de leur côté, doivent veiller à la destination de leurs biens. Ici ou là des conciliations ou des médiations peuvent être utiles en amont ; plus exceptionnellement, le recours au Saint Siège s'avèrera opportun devant une situation bloquée.

Heureusement, nous n'avons pas terminé la journée sur des questions de procédure ou de comptabilité. Le théologien, dans une vaste méditation conclusive, a su ouvrir des questions existentielles sur la mort et sur la vie, de chacun comme d'un institut. Cette Pâques ouvre à la Vie, à la vraie, à l'incorporation au Christ.

Les actes de cette journée vont être publiés par les soins de la Fondation des Monastères et envoyés à tous les participants inscrits à cette journée. Les autres intéressés pourront les recevoir sur demande à la CORREF.

*Père Achille MESTRE*  
*Secrétaire général adjoint de la CORREF*  
*CORREF 20 novembre 2009*

# NOTES DE LECTURE

---

## *Les amants du silence, Le roman de Charles de Foucauld*

Alain DUREL

187 pages, ed. L'oeuvre Paris 2009, 17 €.

Ne cachons pas notre plaisir : ce livre est fort bien écrit, alerte, évitant les poncifs de l'hagiographie entendue. Il y a un vocabulaire riche, précis pittoresque et suggestif. L'ouvrage est renseigné aux meilleures sources, sans approximation et même plein d'une humble érudition bien maîtrisée. Les chapitres sur le voyage marocain sont véritablement passionnants. Bref, on a plaisir à lire un livre nouveau sur Charles de Foucauld... de qui on a déjà tant dit et sur qui on a tant (trop ?) publié.

Nous souhaitons cependant apporter un bémol quant à la prémisse qui donne la trame au récit de l'auteur. Nous critiquerons donc et le titre et le sous-titre !

La prémisse, ou l'hypothèse sous-jacente à l'écriture de ce livre, serait que Charles soit un « amoureux rentré » de sa cousine Marie de Bondy. L'idée n'est pas nouvelle mais elle est ici exploitée à l'extrême. Le livre est donc le récit chronologique de « l'épopée Charles de Foucauld » mais écrit à la première personne du singulier masculin pour la première personne du pluriel (de majesté) féminin, adressé à Marie... Au long des lignes, par quelques paroles apocryphes, Charles souligne son amour (interdit et retenu !) pour celle dont il ne taira point les charmes ni la beauté tant physiques que spirituels. Il y avait un risque à écrire p. 10 : « *Ces pages qui s'appuient d'abord sur les sources les plus sûres voudraient cependant aller plus loin que la véracité, être un recueil de dialogues apocryphes dont seuls les anges furent témoins, les actes d'une dramaturgie divine, arrachés à l'un de ces livres non écrits de main d'homme* »... et plus loin : « *écrire entre les lignes donc, au risque de choquer les puristes, mais aussi peut-être, dire d'une autre manière, romanesque, mais non moins authentique, la vérité de cet exceptionnel destin* »... Thèse séduisante, mais après la véracité... Il y a la vérité ou l'erreur. C'est dans la seconde que nous fait tomber l'auteur. Car enfin, l'amour pour Marie de Bondy, s'il a pu exister, aurait-il pu conduire jusqu'au bout de la terre, et même au-delà de la mort, un homme dont on sait l'admirable postérité dans les âmes...

La suite du Christ et son imitation jusqu'à la dernière place n'est pas rien... On ne la perçoit plus dans ce « roman ». On ne sait plus le sens et le contenu de la quête de Dieu, de la conversion, de la suite du modèle unique... du don de soi à Celui qui a tout donné dans le Christ.

De ce fait, le titre, en étant juste (car sous l'angle de l'amour humain ce récit est un roman...) est faux, sinon trompeur ! En effet la vie de Charles n'est pas un roman. C'est une conversion, une conversion permanente du désir et des désirs, dans la grâce divine qui ne manque jamais. Ceci n'est pas un roman mais une aventure spirituelle qu'il convient d'honorer dans la vérité, non pas de la romancer.

Nous n'ajouterons rien sur la « première de couverture » qui révèle pourtant bien toute l'ambiguïté de l'écriture. On y voit le beau visage de Charles dans sa maturité avec, très ombré en arrière-plan, celui de Marie, plus jeune et le regard fuyant. L'image est trompeuse, Marie est de huit ans son aînée...L'auteur ou l'éditeur veulent-ils induire ou n'osent-ils pas afficher en clair...ce qui ne pourrait pas se vendre ?

Non ! Charles et Marie ne sont pas « les amants du silence » ou de la nuit...L'idée est tellement obsessionnelle pour l'auteur qu'il fait raconter par Charles lui-même, sa propre mort, à sa bien-aimée en disant (p. 180) « *à genoux... devant la porte de mon ermitage...je ne peux que prier Dieu ou penser à vous... penser à vous c'est une manière de prier Dieu ... Soudain des coups de feu retentissent dans la nuit. Je relève la tête...* ». De tel propos sont du racolage, même pas du roman.

Peut-être sont-ils seulement une réaction à la tendance inverse, puisque l'on sait que dans les premières éditions de la vie de Charles de Foucauld par René Bazin, les lettres à Marie de Bondy étaient travesties en « lettre à un ami », religieusement plus convenu et acceptable... Mais l'exemple n'était pas à suivre dans l'excès contraire !

Oui ! Si cette finale est tout à fait romanesque, voire finalement déplaisante, on ne gâchera pas l'ensemble du livre qui décrit bien l'itinéraire original d'un amoureux... de Dieu (!) chez qui, selon la parole de l'Écriture « *L'amour est fort comme la mort* » (Ct. 8, 6).

*Dom Hugues de Séréville*

**Ces femmes qui étaient mes sœurs...**

**Vie du Père Lataste apôtre des prisons. 1832-1869**

Jean-Marie GUEULLETTE

330 pages, Cerf 2008, 27 €.

Après une jeunesse difficile et une certaine hésitation à se décider pour une vie religieuse, Jean-Joseph Lataste jeune contrôleur des impôts entre dans l'ordre dominicain ; là aussi des épreuves l'attendent, en particulier une longue maladie. Après sa profession, il est appelé à prêcher de nombreuses retraites dont l'une dans la prison de Cadillac où il découvre des personnes qui vivent de vraies expériences spirituelles ; en lui naît le désir de créer une communauté qui puisse accueillir des femmes à leur sortie de prison. Des

soeurs, n'ayant pas un passé aussi lourd, partageraient avec ces femmes une vie religieuse contemplative sans qu'aucun signe ne les distingue les unes des autres. C'est la naissance des Dominicaines de Béthanie. Intuition toute nouvelle que celle du Père Lataste. Cette vie, qui fut si courte car le Père Lataste mourut deux ans après la fondation, nous est racontée par le Père Gueullette. Nous voyons à quel point la vie avec le Christ peut arriver à simplifier une âme imprégnée très jeune des sentiments pieux de son époque et qui, à la fin de sa vie, ne sait plus qu'une chose : le pardon « peut faire toutes choses nouvelles ». De nombreuses notes en bas de pages ou en fin de chapitre rendent la lecture de ce beau livre fastidieuse. Il est cependant le témoignage d'une expérience spirituelle qui a entraîné des vies abîmées à se redresser pour se donner totalement à Dieu. Il nous montre également à quel point un frère peut rendre à des âmes leur dignité.

*Sœur Benoît Garret*

*Frère Christophe Lebreton, moine de Tibhirine.  
De l'enfant bien-aimé à l'homme tout donné*

Marie-Dominique MINASSIAN

*222 pages, Éditions de Bellefontaine 2009, 30 €.*

Cet ouvrage est l'un des premiers de la collection *Tibhirine*, que lancent les Éditions de Bellefontaine : cette collection, « en alternant la publication de documents d'archives et d'études, veut proposer à tous d'entendre ce message spirituel pour notre temps. Moines, théologiens du dialogue, mais aussi amis de l'Algérie ou simples chercheurs de Dieu, sauront y puiser pour continuer d'en écrire la fécondité ».

Il est heureux que, après deux volumes consacrés au Frère Christian de Chergé, soit présenté ici le parcours lumineux et sinueux du Frère Christophe. Parcours sinueux, puisque dès 11 ans il demande à entrer au Petit Séminaire de Blois, y fait ses études, connaît la crise de 1968, abandonne pour un temps toute pratique religieuse, fréquente les communautés d'Emmaüs et les Petits Frères du Père de Foucauld, fait son service militaire comme coopérant à Alger, ce qui lui donne l'occasion de connaître Tibhirine. Il décide alors de partager la vie de ces hommes qui, dit-il de façon presque prophétique, « s'obstinent humblement et paisiblement à témoigner que Dieu vaut la peine qu'on donne ensemble sa vie pour lui ».

Avant d'entrer à Tibhirine, il doit faire son noviciat dans un monastère de France, et il choisit Tamié en Savoie, où il entre en 1974 et auquel il s'attache profondément, au point qu'après un séjour momentané et difficile à Tibhirine en 1976-77, il revient à Tamié et y reste jusqu'en 1987. Ce n'est qu'alors que, plus sûr de lui, il regagne le monastère de l'Atlas, où il demeurera jusqu'à son enlèvement, avec six autres moines, dans la nuit du 26 au 27 mars 1996.

Tout au long de sa vie, le Frère Christophe a beaucoup écrit : journal (de 1967 à 1996), lettres, poèmes. Il a donc été relativement facile à M.D. Minasian de rédiger, avec une remarquable sobriété, cette biographie dans laquelle elle laisse constamment la parole à ce moine qui a besoin d'exprimer et de partager son enthousiasme, son action de grâce et aussi ses hésitations. A chaque étape, il est reconnaissant pour le Don de Dieu, qui revêt des formes multiples, et lui-même est disposé à tout donner, aux pauvres d'Emmaüs ou d'Algérie, mais surtout à Dieu. Depuis son enfance, il rêve de donner sa vie, et le 25 juillet 1995, en sa fête patronale, il écrit encore : « Je te demande, en ce jour, la grâce de devenir serviteur et de donner ma vie ici ».

*Frère Philippe Rouillard osh*

*Adorateurs dans le Souffle.*

*Homélies pour fêtes et solennités (1989-1996)*

Frère Christophe LEBRETON

*162 pages, Éditions de Bellefontaine 2009, 24 €.*

Ordonné diacre en juin 1989 et prêtre le 1<sup>er</sup> janvier 1990, Frère Christophe a souvent été appelé à donner l'homélie aux jours de fête. Le présent volume, préparé par Dom André Barbeau, abbé du Val Notre-Dame au Canada, contient trente-cinq homélies ou esquisses d'homélies, surtout pour des fêtes de saints : trois pour l'Immaculée Conception, trois aussi pour la fête de saint Joseph, deux pour saint Benoît, une seule pour saint Bernard. Deux autres volumes devraient paraître prochainement, l'un pour les temps forts de l'année liturgique, l'autre pour le temps ordinaire. On ne s'étonne pas que ces homélies soient directes, concrètes, mais elles répondent surtout à la parole de Jésus citée par Frère Christophe et retenue comme titre de ce recueil : « Dieu cherche des adorateurs dans le Souffle et la Vérité ». L'auditeur, ou le lecteur aujourd'hui, se laisse prendre et guider par ce Souffle divin communiqué par un homme.

En revanche, on s'étonne, après seulement 100 pages d'homélies, de trouver 60 pages de tables diverses (thématique, biblique, etc) qui renvoient aux trois volumes prévus, mais dont l'utilité n'est nullement évidente.

*Ph. R.*



## *La descente aux enfers. Carmina Nisibena*

EPHREM LE SYRIEN

*Introduction et traduction par F. Dominique Cerbelaud*

*366 pages, Éditions de Bellefontaine 2009. (prix non indiqué)*

Sous le titre traditionnel mais assez flou de Carmina Nisibena (Chants de Ninive), on a ici un recueil de 77 hymnes, dont les 34 premières concernent des événements vécus par le diacre Ephrem en des temps troublés, de 335 à 360, à Nisibe puis à Edesse, tandis que les 43 suivantes développent le thème de la descente du Christ au shéol. Elles sont traduites du syriaque par le Frère Cerbelaud, dominicain, qui a déjà publié quatre volumes d'hymnes d'Ephrem.

La première partie relève de l'histoire et de l'ecclésiologie, tandis que la seconde oriente vers l'eschatologie : Ephrem souhaite voir de ses yeux la fin des temps, et donc assister au surgissement des vivants aussi bien qu'à la résurrection des morts. Ce poète donne d'abord la parole à Satan et à la Mort : ensemble, ils décident de faire mourir Jésus, sans prévoir évidemment qu'il ira visiter le shéol, et moins encore qu'il ressuscitera et entraînera avec lui tous les hommes, magnifiés et renouvelés.

On ne se lasse pas de se laisser vivifier par le souffle du poète, et l'on remercie le Frère Cerbelaud d'en faire bénéficier les malheureux qui ne lisent pas le syriaque.

*Ph. R.*

## *Œuvres spirituelles III, d'après un manuscrit récemment découvert*

ISAAC LE SYRIEN

*196 pages, Éditions de Bellefontaine 2009, 22 €.*

Pour entrer dans ce livre, il faut passer trois portes. D'abord, identifier cet Isaac né vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle dans un village de l'actuel Qatar, ordonné évêque de Ninive – charge à laquelle il renonça au bout de six mois, mais qui lui a valu d'être souvent appelé Isaac de Ninive – et qui vécut en ermite dans le Kurdistan, où il rédigea quelque soixante-dix traités ou discours. Ensuite, expliquer que ce « manuscrit récemment découvert » est une copie faite vers 1900 d'un manuscrit ancien, copie acquise par un évêque chaldéen qui la cacha si bien qu'elle n'a jamais été retrouvée, mais dont une photocopie est parvenue au monastère de Bose en Italie. C'est de Bose que cette photocopie est arrivée entre les mains de l'auteur de ce volume, dont le nom – c'est la troisième porte à ouvrir – ne figure qu'en 4<sup>e</sup> page de couverture : on découvre que cet auteur n'est autre que Dom André Louf, qui a donc présenté et traduit du syriaque les dix-sept discours contenus dans ce précieux manuscrit.

Isaac se plaît à louer la vie des ermites, à qui il est donné d'anticiper la vie du monde à venir, car ils reçoivent de s'unir à Dieu, face à face. Il se plaît plus encore à chanter la bienveillance et la miséricorde de Dieu, qui ne cesse de renouveler et d'illuminer l'homme attentif : « Jésus, ta résurrection est la grandeur de notre homme spirituel ».

Dans son introduction, Dom André Louf explique combien il est difficile de passer du syriaque au français, et il établit un précieux glossaire qui s'efforce de définir les nuances de mots tels que *conscience, intellect, intuition, pensée* (avec ou sans majuscule), *stupueur*, qu'il emploie pour rendre la langue de ce profond spirituel qu'est Isaac.

*Ph. R.*

### *Vin des dragons et pain des anges.*

#### *Colère et douceur dans la doctrine spirituelle d'Evagre le Pontique*

Gabriel BUNGE

*168 pages, Éditions de Bellefontaine 2009, 18 €.*

Familier d'Evagre le Pontique, à qui il a déjà consacré plusieurs ouvrages, Gabriel Bunge étudie ici l'enseignement de ce maître spirituel sur deux comportements que connaissent la plupart des hommes et aussi un bon nombre de moines : d'un côté, la violence et la colère, de l'autre la douceur et la patience. C'est Evagre lui-même qui, de façon poétique, considère la violence comme un vin enivrant que nous proposent les démons ou les dragons, et la douceur comme un pain céleste apporté par les anges et qui nourrit en nous la vie divine. En se gardant de la colère et de l'envie, en s'armant de douceur et de bienveillance, l'homme trouve sa véritable identité, à l'image de Dieu dont les psaumes nous disent qu'il est « lent à la colère et prompt à la miséricorde ».

Cet ouvrage met en lumière un aspect de la doctrine et surtout de l'expérience d'Evagre, qui fut disciple de saint Basile en Cappadoce, puis moine en Égypte (+ 399). Longtemps méconnu en Occident, il est heureusement retrouvé de nos jours.

*Ph. R.*

### *La symbolique du repas dans les communautés.*

#### *De la Cène au repas monastique.*

Jean-Claude SAGNE

*310 pages, Cerf 2009, 27 €.*

Dominicain proche de la Communauté du Chemin Neuf, l'auteur nous présente ici une approche très complète du repas communautaire comme reflet et lieu d'engendrement d'un groupe religieux. Selon le Père Sagne, le prototype en est le repas monastique tant par la structuration de l'espace que par les dons tous reçus du servant de table, par une parole qui se donne aussi à manger dans

le silence du réfectoire tout en permettant une grande attention à l'autre. Liturgique par la prière qui l'encadre, par la disposition des lieux, par le Supérieur qui le préside, un tel repas est comme un renouvellement de l'alliance avec Dieu. L'analyse, qui se lit facilement, est vivante parce qu'ancrée dans des récits de différents repas communautaires, ou encore illustrée par le commentaire de toiles célèbres et reproduites. Elle peut donner à réfléchir aux monastères sur leurs propres pratiques, parfois éloignées de la tradition pour des raisons de rapidité ou d'efficacité. Elle interrogera aussi les religieux apostoliques sur leurs repas « en foyer » qui ont toute leur valeur dans un autre contexte, à condition de bien constituer un lieu de rassemblement, d'échange et d'ouverture. Nos communautés, notamment bénédictines, mettent avec justesse en avant la prière et le travail. Le repas ne doit pas être négligé : il est à la jonction de l'une et de l'autre.

A.M.

### *Comment peut-on être chrétien ?*

Frère Benoît BILLOT

288 pages, *Le Relié* 2009, 16 €.

Selon le Père Joseph Moingt sj, une religion ne peut exister et se développer qu'imprégnée de spiritualité (citation p. 257). La crise du christianisme en Occident, plus précisément celle de l'Eglise et de la vie religieuse ne sont-elles pas les conséquences d'une carence de vie spirituelle ? Une réponse positive se dégage des entretiens du Père Billot avec Colette Mesnage. Et l'auteur parle en orfèvre. Bénédictin, grand spécialiste du dialogue inter-religieux monastique, il a fait l'apprentissage des voies spirituelles asiatiques<sup>1</sup> tout en recourant à la psychanalyse occidentale pour aller à la rencontre des autres et de l'Autre. Il sait combien la vie spirituelle reste, chez nous, relativement marginalisée, confiée aux spécialistes de la méditation que seraient les moines ou les mystiques ; elle a été délaissée au profit de la liturgie, d'exercices de piété ou de l'action. Pareil manque en jette beaucoup sur le chemin des sectes ! Or une religion qui ne se nourrit pas de spiritualité se dessèche, se désincarne. Seule une vie spirituelle authentique donne à l'être humain conscience de sa profondeur, l'ouvre à l'Infini, structure son unité tout en l'apaisant. N'est-ce pas l'Asie qui redonne aujourd'hui un peu de couleur à la spiritualité en Occident ? Serait-ce un hasard si là-bas les vocations sacerdotales et religieuses sont relativement nombreuses ? Le livre ouvre beaucoup de questions en deux grandes étapes. La première partie décrit « la vie spirituelle comme chemin d'accomplissement », tandis que la seconde nous présente les grands symboles chrétiens comme la croix, le Credo, le Notre Père. La puissante culture de l'auteur débouche sur un livre riche, aux

<sup>1</sup>Cf. son article dans le N° 151 (juillet 2007) de cette même revue, p. 5-12 : Voyage spirituel dans le Bouddhisme Zen.

propos enlevés ; le ton oral mais soigné lui confère une simplicité de bon aloi. Ces qualités nous feront regretter une certaine faiblesse théologique, ou plutôt une rapidité critique dommageable sur certains vastes sujets : les hésitations face aux dogmes mariaux de l'Immaculée Conception ou de l'Assomption (p. 179-181) sont peu argumentés ; la dimension symbolique de la Résurrection (p. 186-187) guère convaincante. Mais il est vrai que la cible de l'ouvrage n'est pas théologique. Dans le domaine de la spiritualité, l'argumentaire vise juste et bien. Oui, il nous faut dépasser la condamnation du quiétisme !

A.M.

C'est avec plaisir que nous recommandons à nos lecteurs l'excellent **film** de Dominique Davin sur La vie monastique à Notre-Dame des Neiges, « Il nous est bon d'être ici », réalisé en collaboration avec les moines de l'abbaye Notre-Dame des Neiges DVD-5 couleur, durée 26mn, en vente à la boutique du magasin 10€ + port. On peut également se procurer le DVD de Dominique Davin « un itinéraire vers Charles de Foucauld » au même prix dans cette même boutique.



# ANNONCES

**1** Recherche appareils pour écouter cassettes audio : magnétophones, platines, baladeurs ainsi qu'un appareil pour dupliquer cassettes audio et baladeurs CD datant d'une quinzaine d'années ; marques de référence : Teac, Make-Miki, Technics, Philips, Marantz...

Contact : Abbaye N.D. Saint-Eustase  
40500 Eyres Moncube  
Tél : 05 58 76 24 25

**2** Maîtresse des novices des Sœurs Apostoliques de Saint-Jean cherche un lieu isolé (couvent ou autre...) avec 15 chambres, chapelle, pour 1 mois de désert avec sœurs novices en échange de services (jardin etc...)

Contact : Sœur Claire de Jésus  
Tél : 03 85 25 25 66

*courriel : srclairredejesus@stjean.com*

**3** Le carmel de la Paix 71250 Mazille, recherche les conférences de Jean Cassien éditées dans la collection Sources chrétiennes

n° 42, 54, 64

Contact : Christian Marchand 37 avenue Jeanne d'Arc 49100 Angers  
*courriel : cpma.m@orange.fr*

**4** Donne livres en braille : bible presque complète ; Concile Vatican II : 3 documents ; 3 encycliques de Jean-Paul II ; l'Imitation de Jésus-Christ ; les dossiers de la Bible : une trentaine de numéros ; Caffarel : l'Oraison ; quelques livres de liturgie ; cahiers d'orgue : grégorien, chorals de Bach, noëls anciens ; autres...

Contact : Monastère de la Visitation, 13 rue de la Visitation 71600 Paray-le-Monial.  
Tél : 03 85 81 09 95  
*courriel : visitation-paray@orange.fr*

**5** Offre poste « Directeur Boutique monastique » à pourvoir immédiatement.

Homme ou femme avec formation ou expérience commerciale.

Vous travaillez sous l'autorité du Père Abbé du monastère à qui vous rendez compte une fois par semaine avec le CA par jour et par rayons.

Vous êtes chargé de l'organisation générale de la boutique :

- Accueil des clients
- Organisation interne des services (unification des process de commandes, achat, réception facturation...)
- Direction des personnes qui y travaillent
- Bonne tenue du lieu et des personnes
- Suivi de la caisse et des caissiers, en lien avec la comptabilité

Pour cela vous organisez et animez une réunion bimensuelle en préparant l'ordre du jour et en établissant un compte-rendu.

Vous devez développer et assumer certains rayons de vente

Vous devez promouvoir l'image du lieu en cours de rénovation

Vous êtes à même d'assurer des remplacements dans les différents secteurs.

Pas de logement sur place. Possibilité de restauration. Salaire à négocier.

Si vous êtes intéressé(e) par ce poste à responsabilités, et dans un milieu catholique, envoyez votre lettre de motivation accompagnée d'un CV détaillé au Père Abbé de l'Abbaye Notre- Dame des Neiges, 07590, Saint Laurent les Bains. Vous recevrez alors un accusé de réception et la convocation à un entretien préalable.

Le secrétariat de la revue « Les Amis des Monastères »  
vous souhaite une **très belle année 2010**

et

vous remercie de renouveler votre abonnement pour cette  
nouvelle année dès maintenant (normal 18€ ; soutien 30€)

# Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle  
« **Les Amis des Monastères** »

## Tarifs 2010

Ordinaire : **18 €**

Soutien : **30 €**

Le numéro : **5 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 18 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit  
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse . . . . .

. . . . .

Nom . . . . . Prénom . . . . .

Adresse . . . . .

. . . . .

Code postal      Ville . . . . .

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

**La Fondation des Monastères**  
**83/85, rue Dutot**  
**75015 PARIS**

Conformément à la loi informatique et libertés,  
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification  
aux informations vous concernant.







### **Prière devant le Saint-Sacrement**

Ô Jésus, ami des hommes et Bon Pasteur,  
avec Toi,

nous nous abandonnons à l'entière volonté du Père.

Il fera de nous ce qui lui plaira, et déjà nous l'en remercions.

Apprends-nous à Le choisir tous les jours,  
à redire Ton « OUI » en chacun de nos actes !

Dans la communion de tous les saints nous venons T'adorer !

Rends-nous frères Toi qui nous as rassemblés.

Accorde à l'Eglise de notre temps suffisamment d'hommes et de femmes  
qui laisseront tout ce qui n'est pas Toi, pour servir et aimer leurs frères.

Envoie à notre communauté les membres et les forces dont elle a besoin.

Fais de nous les témoins devant tous  
de ce que nous avons vu et entendu,  
de ce que nous croyons et vivons,

pour que tout homme avec nous reconnaisse en Toi l'Unique Seigneur,  
et que notre faiblesse à Ton service tienne bon.

En Toi nous remettons nos âmes dans les mains du Père.

Nous nous offrons à Lui avec tout l'amour de notre cœur,  
parce que nous voulons L'aimer, Lui, la source de tout amour,  
et que ce nous est un besoin d'amour de nous donner,  
de nous remettre entre Ses mains.

O Jésus, doux et humble de cœur,  
nous avons en Toi la source de notre confiance et de notre espérance,  
maintenant et pour les siècles.

AMEN

*Prière inspirée de la prière d'abandon du Bienheureux Charles de Foucauld,  
de la prière MEJ et de Guillaume de Saint-Thierry*